

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011, A LA GRANDE SALLE DE LA FLEURISIA.

Présidence: M. Zoran Savic

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Correspondance
3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2011
4. Budget 2012
 - a) Examen du budget de fonctionnement et des investissements
 - b) Affectation et dissolution du solde de l'aide à la fusion
 - c) Délégation au Conseil communal des pouvoirs permettant de procéder aux transactions immobilières découlant des travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2012
5. Motions et propositions
 - a) Motion des groupes Les Verts et POP : « pour étudier la dotation pour un poste à temps partiel de délégué-e à l'énergie »
 - b) Motion du groupe PLR : « pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès »
6. Communications du Conseil communal
7. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée ce dernier est validé.

Il demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel

1. APPEL

41 membres ont été convoqués.

Présents : 35 ; en retard Mme Eliane Flück (PLR, arrive à 19h35) MM. Paul-André Matthey-Doret (UDC, arrive à 19h40); Rémy Witschard (PLR, arrive à 19h55)

Excusés : Mmes Christelle Gertsch Macuglia (PLR) ; Véronique Messerli (Soc.) ; MM. Nicolas Stauffer (PLR) ; Laurent Devenoges (Soc.) ; Roland Anker (UDC).

Absent : M. Jacques Hainard (Soc.)

Majorité absolue : 18 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier, Mme Alexandra Schmied Fatton, secrétaire à la chancellerie et M. Yann Giussani, apprenti, sont présents, ainsi que 22 spectateurs.

2. CORRESPONDANCE

Le président indique qu'il a reçu 2 correspondances. La première concerne une offre d'emploi spontanée, qu'il transmet directement au Conseil communal. La lecture de cette missive n'est pas demandée. La seconde est de M. Baptiste Hurni (Soc.), sa teneur est la suivante :

« Monsieur le président,

Chers collègues et chers amis,

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission de notre Législatif au 31 décembre 2011. Cette décision suscite chez moi une émotion sincère, tant notre Conseil m'a beaucoup apporté. Mais celle-ci était inéluctable, puisque mon activité professionnelle me pousse à habiter dorénavant à Neuchâtel. L'émotion est d'autant plus sincère que j'ai passé des instants d'échange et de débats politiques de grande qualité durant cette législature historique de mise en place de la commune de Val-de-Travers.

Je ne saurais oublier de vous remercier toutes et tous chaleureusement pour votre engagement. Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais j'ai la conviction que nous avons tous œuvré, en

accord avec nos principes, pour le bien commun. De plus, les dernières nouvelles, comme les projets de notre commune ou l'intérêt de grandes entreprises pour notre région, me font espérer que notre Vallée a certes traversé un long tunnel sombre, mais que le bout n'est plus si éloigné. C'est tout le mal que je lui souhaite.

En outre, je tiens aussi à adresser mes remerciements les plus francs au Conseil communal. La séance d'aujourd'hui, avec un budget équilibré, démontre à elle seule que l'action de notre Exécutif a été bénéfique pour notre commune. Comme une bonne équipe de football, celle de notre Exécutif a dû être quelque peu remaniée pour atteindre un meilleur rendement, mais elle a toujours poursuivi une direction claire : celle de faire rayonner notre Vallée.

Pour terminer, je reste heureux de pouvoir défendre l'intérêt du canton et du Val-de-Travers au Grand Conseil. En effet, il me paraît essentiel de continuer d'affirmer, quand bien même le Conseil d'Etat fait la sourde oreille, qu'un canton ne saurait être fort si ses régions ne le sont pas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, chers collègues et chers amis, mes meilleures salutations.

Baptiste Hurni. »

Le président remercie M. Hurni pour son engagement et lui souhaite une bonne continuation.

Entre temps, Mme Flück (PLR) a pris place au sein de l'Assemblée.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2011

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. BUDGET 2012

A) EXAMEN DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS

Avant d'ouvrir la discussion générale sur le budget, le président laisse préalablement la parole au chef des dicastères de l'économie et des finances (DEFI), puis au président de la Commission de gestion et des finances (CGF).

M. Jean-Nat Karakash (cc) relève que c'est avec grand plaisir que le CC présente le premier budget équilibré de la jeune histoire de Val-de-Travers. En cumulant les budgets des 9 anciennes communes, cela n'était d'ailleurs pas arrivé depuis des décennies. Il s'agit donc d'un bon, voire d'un très bon budget. L'amélioration par rapport aux précédents s'explique principalement par 2 facteurs. Le premier consiste en la bonne tenue des charges internes communales, malgré la réévaluation des fonctions qui avait engendré une certaine augmentation des charges de personnel l'an dernier. Le CC se réjouit donc de cette maîtrise des charges, dont il est coresponsable avec les différents services communaux et le Législatif. C'est le fruit également des revenus en hausse, sur lesquels le CC possède tout de même une petite maîtrise. Cet impact est moins direct que sur le fonctionnement interne de la commune. Un de ces facteurs d'évolution « externes » correspond à la hausse des recettes fiscales, notamment celles des personnes morales qui enregistrent une forte progression liées d'une part à la mise en place de la nouvelle loi sur la fiscalité des personnes morales mais aussi et surtout aux excellents résultats enregistrés par les quelques grandes entreprises industrielles de la région. Ces résultats témoignent d'un dynamisme assez extraordinaire de l'économie régionale, grâce auquel des projets pourront être construits dans les années à venir, même si cela reste malgré tout teinté d'une certaine incertitude.

Il ajoute que l'augmentation des recettes fiscales des personnes physiques réjouit également beaucoup le CC. Il se rappelle que lors des dernières discussions à ce sujet, cela restait un facteur d'inquiétude, car la crise engendrait une paupérisation de la population. Cette hausse est prévue sur la base de résultats partiels obtenus en 2011 qui atteste que ces revenus progressent normalement. Il semble désormais que la crise soit maintenant écartée pour quelques temps, ce qui est un motif de satisfaction important.

La péréquation progresse également beaucoup. L'impact de la loi sur la fiscalité des personnes morales a produit de grosses rentrées fiscales dans quelques communes du canton qui ont eu pour

effet d'accroître l'écart des ressources entre les communes et par conséquent les revenus dont la commune de Val-de-Travers bénéficie au travers de la péréquation. Il relève ensuite que la hausse des revenus induite par la nouvelle loi cantonale sur la gestion des déchets n'est pas un facteur réjouissant quant à lui, car cela provoque une taxation plus forte supportée par les citoyens, mais cela contribue également à l'amélioration budgétaire. Il note également une baisse des charges liées à la diminution de la démographie scolaire. Quelques classes devront dès lors être fermées car moins d'enfants sont scolarisés dans notre commune. Tous ces éléments amènent à un budget équilibré, mais qui n'intègre pas les reports de charges. Le CC est passé par tous les états d'âmes, les propositions déposées sur la table du Grand Conseil restant tout de même dramatiques. Le chef du dicastère rappelle que le risque pour notre commune était de plus de 2 millions de francs. La situation aurait donc pu être catastrophique, sachant que l'Exécutif, en collaboration du CG, des commissions et du personnel, a travaillé pendant 4 ans à l'économie de ces 2 millions de francs. Ainsi, ces reports de charges auraient traduit un retour à la case départ mais sans le potentiel d'économies possibles liées à la fusion. Cela aurait donc été difficilement envisageable de faire face à l'absorption de ces reports de charges sans passer par une augmentation du coefficient fiscal. Le CC est donc soulagé par la solution adoptée par le Grand Conseil qui malgré tout ponctionne les communes à travers une contribution de solidarité. Cette contribution est toutefois limitée à une année et pour notre commune elle représentera un montant de l'ordre de fr. 270'000.-. Cette charge est nettement plus supportable que les 2 millions de francs initiaux et durables ! Les décisions ressorties des débats du Grand Conseil sont donc tout de même rassurantes. Le CC tient à remercier le travail de la Députation valloisienne qui a œuvré avec efficacité.

L'Exécutif tempère néanmoins son enthousiasme, car le canton envisage de mener d'importantes réformes à l'avenir, sur lesquelles il n'aura pas une grande emprise. Ces dernières auront des impacts non négligeables sur les comptes. Ainsi, seront abordés des sujets tels que :

- ✓ l'abandon de la péréquation verticale, ce qui serait dramatique pour notre commune,
- ✓ la modification de cette péréquation et une nouvelle étape de désenchevêtrement des tâches,
- ✓ la réforme de la fiscalité des personnes physiques qui engendrera des baisses de revenus dans les collectivités publiques,
- ✓ l'assainissement de Prévoyence.ne, pour lequel notre commune devra passer à la caisse au même titre que les employeurs affiliés,
- ✓ la réforme hospitalière,
- ✓ le TransRun.

La commune ne sait pas encore dans quelles proportions elle sera appelée à participer financièrement à ces projets cantonaux. La population devra y contribuer certainement. Dès lors, les incertitudes pour l'avenir sont bien là mais il est réjouissant de pouvoir aborder cette période dans une position d'équilibre.

Cela justifie donc le travail qui a été effectué sur ce budget. Par rapport aux années précédentes, le CC est sorti de cette phase d'assainissement et a moins calculé chaque centime réparti sur les rubriques, il a assuré davantage de suivi aux dossiers cantonaux qui ont un impact plus important que les charges strictement communales. Les discussions ont également été plus nourries sur les priorités de l'Exécutif sur les investissements à prévoir. Cette année, le budget des investissements a d'ailleurs pris une forme un peu différente, notamment pour la période qui court jusqu'à la fin de la législature.

Du côté du budget de fonctionnement, M. Karakash explique que 4 réorganisations importantes ont un impact sur le plan comptable en plus des leurs répercussions sur les chiffres. La constitution du cercle scolaire a pour effet d'augmenter les charges et les revenus de la commune, puisque les écoles primaires de La Côte-aux-Fées et des Verrières sont internalisées dès la prochaine rentrée scolaire. La présentation comptable est donc différente également en ce qui concerne les imputations internes, toute l'école étant désormais regroupée dans un seul chapitre. De grands changements sont également à noter sur les déchets qui découlent de l'acceptation de la réglementation lors de la dernière séance du Législatif et de la nouvelle loi cantonale. La fusion entre le centre sportif et la piscine des Combes est désormais concrétisée et se traduit dans ce budget. Un seul chapitre comprenant ces 2 éléments est présenté. Et finalement, au niveau des forêts, la commune comptait 3 gardes de cantonnement. Une réorganisation a eu lieu à l'échelle du district, appelé arrondissement dans le domaine forestier, ce qui a permis de passer à 2 gardes

actifs sur le territoire communal et d'ainsi économiser quelques dizaines de milliers de francs. Le CC termine ainsi ces commentaires sur ce budget et ne manque pas d'adresser ses sincères, cordiaux et appuyés remerciements à l'ensemble du personnel communal pour son travail constructif qu'il mène à longueur d'année pour l'élaboration des budgets. Il remercie également le Conseil général pour son oreille attentive apportée en permanence aux soucis financiers et aussi pour tous les autres aspects de la gestion communale.

Pendant l'intervention du chef de dicastère, M. Paul-André Matthey-Doret (UDC) a pris place au sein du Conseil général.

M. Baptiste Hurni (Soc.) prend la parole en sa qualité de président de la CGF. Il relève que pour la majorité des commissaires, ce budget a été jugé bon. Ce premier exercice équilibré, du moins avant le vote de la contribution de solidarité par les instances cantonales, montre que notre Vallée se porte mieux. D'une part, les efforts de restructurations portent leurs fruits et d'autre part, les perspectives économiques sont moins noires quand bien même la force du franc reste préoccupante. La majorité de la CGF estime que l'addition d'une conjoncture plus favorable et d'éléments structurels forts permettent aujourd'hui à notre commune d'entrevoir l'avenir avec plus d'optimisme. Mais les efforts sont encore nombreux à faire, tant notre collectivité dépend aujourd'hui encore de la péréquation financière et tant le redressement de la conjoncture peut malheureusement fléchir. Néanmoins, certains commissaires ont regretté de voir les charges augmenter trop rapidement en 2012, et d'autres ont estimé que leur maîtrise était trop faible. Quoiqu'il en soit la majorité de la commission pense que les charges sont bien maîtrisées même si des optimisations sont toujours possibles et nécessaires. La dissolution du solde de l'aide à la fusion a donné lieu à des discussions plus nourries. En effet, si la proposition équilibrée du CC a recueilli la majorité des voix de la commission, plusieurs propositions ont été faites et rejetées. Certains jugeaient que consacrer des montants à de futurs projets non encore précis signifiait donner un blanc-seing à l'Exécutif. A contrario, un autre commissaire jugeait qu'il fallait dépenser l'ensemble de cette réserve de fusion sans améliorer notre fortune puisque cette manne permet d'investir. Finalement, la CGF a proposé un amendement déterminant un plafond qui a été accepté et intégré à l'arrêté. Pour toutes les raisons invoquées, la CGF propose à sa majorité d'accepter ce budget et les arrêtés proposés.

Le président propose de traiter la dissolution du solde de l'aide à la fusion après l'examen de détail du budget, il laisse la parole aux différents groupes.

M. Sven Schwab (Soc.) fait l'intervention suivante : *« Alors que les pessimistes et les mauvaises langues prédisaient et espéraient des budgets catastrophiques et des augmentations d'impôts pour notre nouvelle commune fusionnée, force est de faire un tout autre constat au moment d'aborder le 4^{ème} budget de l'histoire de Val-de-Travers. Non seulement le coefficient fiscal n'a pas augmenté après avoir même baissé drastiquement pour 8 des anciennes communes mais de surcroît ce 4^{ème} budget est équilibré, présentant même un léger bénéfice. J'y vois là un premier élément de satisfaction, car si la fusion avait un sens d'un point de vue politique et organisationnel, il faut désormais aussi constater avec un peu de recul, qu'elle en avait également un sur le plan financier. Si l'on prend le budget des communes fusionnées, il s'agit là du premier budget équilibré à tout le moins depuis une bonne vingtaine d'années. Or, ce budget équilibré n'est pas le fruit du hasard. Certes l'imposition des personnes morales joue un rôle important, qu'il est nécessaire de reconnaître, mais c'est aussi le fruit d'un important travail mené par les autorités de cette commune. C'est le fruit d'un effort également important du personnel communal et de la population qu'il faut ici remercier chaleureusement.*

Par rapport à l'ampleur de la réorganisation des services, il faut aussi admettre que cela s'est déroulé dans un climat relativement positif bien que dans certains domaines cette restructuration est passée de manière plus sensible que dans d'autres secteurs.

Avec ce budget, nous entrons dans une ère de finances assainies qui nous permet d'entrevoir des perspectives plus positives. La marge de manœuvre dont nous disposons désormais doit nous permettre, voire même nous obliger à voir plus loin, à penser développement et investissement.

Cela dit, gagner en marge d'autofinancement ne signifie pas que l'on doit dépenser à tout va et sans compter, il faudra donc veiller à ce que les investissements communaux soient utiles à la population et qu'ils ne soient pas surdimensionnés. A ce titre, avant de se lancer dans une dépense somptuaire comme on peut le voir dans le chapitre des investissements prévus, notamment pour la centrale du service des ambulances, il faudra en mesurer l'exact nécessité tant sur le principe du bâtiment en lui-même qu'ensuite en ce qui concerne ses aménagements. Enfin, il convient de ne pas oublier non plus que cette embellie n'est pas éternelle. Elle ne l'est pas, car des menaces planent toujours sur les finances communales, notamment les reports de charges sempiternellement proposés par le Conseil d'Etat et le fait que les revenus de la fiscalité des personnes morales ne seront peut-être pas toujours équivalents. Il ne faut pas oublier non plus que l'Europe vit une crise financière importante, dont il est difficile de connaître les conséquences à moyen et long termes. Parmi les menaces, on peut encore citer la baisse des revenus issus de la loi sur l'énergie ou la loi sur l'approvisionnement électrique et toutes les questions qui tournent autour de la Caisse de pension et qui ne présagent pas des années roses sur ce point de vue. Quoiqu'il en soit et pour en revenir au budget 2012, il faut le qualifier de bon et relever qu'il est issu de réflexions intenses et d'un très bon travail de notre Exécutif et c'est pour ces raisons que le groupe socialiste l'acceptera après avoir obtenu les réponses à ses questions lors de l'examen de détail. »

Entre temps, M. Rémy Witschard (PLR) a pris place au sein de l'Assemblée.

M. René Calame (PLR) s'exprime à son tour : « Le groupe PLR a pris connaissance de ce budget 2012 avec intérêt. Il s'agit certes d'un budget équilibré et nous pouvons nous en réjouir, cependant nous devons rester extrêmement prudents dans son analyse. Nous remercions donc les conseillers communaux, et leurs collaborateurs qui ont activement préparé cette édition particulière dans le cadre de la Commune de Val-de-Travers, particulière parce qu'il s'agit du dernier budget de cette première législature !

Etablir un budget dans des conditions financières cantonales, pour ce que l'on peut en lire, particulièrement difficiles, revient presque à vouloir tenter l'impossible. Aussi, établir un budget équilibré relève, sans porter un jugement sur le travail de chacun, de la magie mais certainement sur la parfaite connaissance des dossiers par tous les chefs de dicastères. Nous avons obtenu réponse à presque toutes nos questions, quelques-unes, plus pointues seront posées lors de la lecture du budget.

Ainsi, nous osons penser que, si ce budget ne pouvait être tenu, nous pourrions en tenir responsables les instances politiques externes qui nous auront imposés des charges supplémentaires ou des réductions de recettes, a posteriori et ceci sans qu'il nous soit donné de pouvoir intervenir ou réagir. Nous pensons particulièrement aux reports de charges cantonales, aux incidences de la péréquation horizontale à celle de la probable suppression de la péréquation verticale, ainsi qu'aux différents moyens imaginés, par d'autres, pour l'assainissement du « Titanic » qu'est devenue la Caisse de pension de l'Etat. Sera-t-on encore longtemps obligé d'y affilier nos employés, en leur faisant miroiter des prestations réglementairement calculées sur la base de leur libre-passage et de leur condition salariale, et ceci, en sachant d'une part, que la Caisse ne peut pas les assumer (taux de couverture insuffisant) et d'autre part, que la Caisse va spolier tant l'assuré que l'employeur, de cotisations d'assainissement ?

Revenant au budget, il faut relever que sa lecture et son analyse sont rendues difficiles par toutes les imputations internes, qu'analytiquement parlant, nous comprenons, et par les nombreuses modifications du plan comptable, que nous comprenons également ! Le temps va effacer ces difficultés nous en sommes persuadés. Nous gérons une nouvelle commune, elle doit trouver ses marques ! Tirer des plans sur la comète est toujours possible, mais nos conseillers communaux ont su garder tête froide pour nous présenter, dans les conditions que nous connaissons, un dossier, un budget que nous qualifierons de raisonnable.

Il faudra donc rester vigilant pour toutes dépenses extrabudgétaires ! Le groupe PLR acceptera donc le budget 2012. La délégation de compétence au CC pour toutes les transactions immobilières découlant du budget sera également acceptée, à l'unanimité de nos membres. L'arrêté concernant l'attribution du solde de l'aide à la fusion, sera accepté à une bonne majorité. »

M. Philippe Vaucher (POP) remercie, au nom de son groupe, le CC et le personnel communal pour l'excellent travail et la rigueur dont ils ont fait preuve dans l'élaboration de ce budget 2012 et durant cette première législature. Il se réjouit que la viabilité du coefficient fiscal de 72 soit prouvée. Son groupe est déçu en bien que les reports de charges ne pèjorent finalement pas trop ce budget et du consensus trouvé au sein du Grand Conseil. Son groupe acceptera ce budget sous réserve des amendements.

M. Sergio Santiago (Les Verts) prend la parole : « Nous remercions le CC pour le rapport à l'appui du budget, toujours aussi bien étoffé et qui permet une vision suffisamment claire de l'orientation financière de la commune. Il convient de saluer le résultat équilibré escompté pour 2012. S'il faut se réjouir que la phase d'assainissement initiée en 2009 semble aujourd'hui aboutir à un équilibre structurel et donc une situation comptable plus confortable, cet équilibre nous paraît cependant encore relativement précaire.

C'est pourquoi, nous ne partageons pas totalement l'enthousiasme affiché par notre Exécutif et nous nous permettons d'y apporter quelques bémols. La crise économique depuis 2009 qui sévit encore dans certains secteurs d'activités, sans qu'on n'en voit le bout du tunnel et qui pèse sur une partie de la population, doit nous inciter à la retenue.

On pourrait résumer ce budget en disant qu'« apparemment tout augmente » ; charges, revenus et taxes, et cette tendance ne nous enchante pas. Si les revenus augmentent d'environ 3 millions de francs par rapport au budget précédent, grâce notamment à la réforme de la fiscalité des entreprises et à la péréquation – donc indépendamment de notre volonté -, on constate aussi que les charges augmentent pour la majorité des chapitres, ainsi que certaines taxes pour les usagers, et apparemment dans une même proportion d'environ 3 millions de francs. Plusieurs augmentations de charges s'avèrent même significatives en comparaison des comptes 2010.

Ainsi en première lecture du budget, nous avons eu la désagréable impression que, sous prétexte que les revenus augmentent, le commune se devait alors d'augmenter ses charges et dans une proportion qui permette d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Certaines augmentations résultent d'imputations internes ou de la modification de la structure comptable, donc en théorie neutres pour la caisse communale, mais elles pourraient se reporter à très brève échéance sous forme de taxes et au final l'exercice n'est pas si neutre pour la poche des usagers. On pense par exemple à la gestion des déchets et à l'épuration des eaux ; et on espère que les citoyens arriveront à avaler la pilule.

On pense également à l'augmentation pour l'ensemble des biens, services et marchandises, évaluée à 1,7 %. Comme mentionné dans le rapport, nous nous associons aux vœux du CC pour rester attentifs à l'évolution à la hausse de ce poste, afin d'éviter un dérapage des charges communales.

Dans les commentaires du rapport, on peut lire en introduction en page 2, que la présente mouture n'intègre pas de grandes variations de charges, le budget se caractérisant par une grande stabilité en regard de ce que nous avons connu jusqu'à présent. Or, en page 16 de ce même rapport, il est indiqué que l'ensemble des charges augmentent de 3,5 %, abstraction faite des imputations internes. Il est même mentionné en page 19 que le total des charges avec décaissement s'accroît de 3,7 %.

Ces contradictions apparentes nous ont laissé quelque peu songeurs, mais les explications fournies pour l'augmentation des charges de personnel et les charges sociales d'une part, et pour les montants à récupérer comme produit d'autre part, répondent en partie à nos doutes.

Une autre interrogation nous est aussi survenue au sujet de l'antenne fleurissante du Lycée Denis de Rougemont, raison pour laquelle un amendement, d'ordre politique, a été déposé conjointement par les Verts, le PS et le POP.

Concernant les investissements à consentir pour 2012, la capacité d'autofinancement ainsi que l'endettement de la commune, on peut relever que la situation semble plus confortable qu'en début de législature. Mais, car il y a un grand mais, il convient à notre avis de rester là aussi bien plus prudents, sans forcément être timorés. Nous préférons avoir un rythme d'investissements moins soutenu que celui figurant dans les prévisions du CC au plan financier pour la période 2012-2015.

En effet en parcourant ce plan financier, on constate non seulement que les charges continuent d'augmenter allègrement d'année en année, mais on y découvre que l'endettement serait susceptible de passer de 58 millions de francs fin 2012 à plus de 74 millions fin 2015, soit un endettement supplémentaire de 16 millions de francs en 3 ans. Cela nous nous paraît pas du tout raisonnable, d'autant plus avec le climat actuel qui règne au sujet de l'endettement des collectivités publiques...

Mais après avoir émis ces bémols, que le CC et les autres membres du CG ne prennent pas cela pour une méfiance atavique chez Les Verts ; nous sommes disposés à accepter ce budget. »

M. Alexandre Willener (UDC) fait l'intervention suivante : « Le groupe UDC qualifie le budget 2012 de satisfaisant et nous l'accepterons. Trois points ont toutefois retenu notre attention :

Tout d'abord, en regardant le tableau des pages 8 et 9, nous constatons une certaine stabilité dans l'effectif du personnel. Nous continuons à penser qu'il existe un potentiel d'économies à ce niveau. En effet, alors que nous allons entrer dans la 4^{ème} année après la fusion, le potentiel de synergies possibles doit être utilisé au maximum. Nous invitons aussi le Conseil communal à ne pas céder au syndrome de l'auto-alimentation de l'administration. Nous estimons qu'une plus grande rigueur dans la question de repourvoir ou non un poste devrait se faire lors de départs naturels ou volontaires. Par ailleurs l'annonce d'un poste supplémentaire au centre de secours sera examiné avec attention par notre groupe. Sans information complémentaire, ce poste ne nous paraît pas nécessaire.

Deuxièmement, nous constatons que le traitement des déchets laisse une charge nette de fr. 290'000.- (chiffre rond), contre fr. 730'000.- au budget 2011. Cette amélioration est due à la taxation nouvelle des entreprises, elle résulte des nouvelles dispositions cantonales. L'engagement de la collectivité est ainsi diminué pour être reporté sur les citoyens et les entreprises, selon le principe du pollueur-payeur. Ce principe nous paraît juste, mais la conséquence logique serait de diminuer la charge fiscale. Pour le groupe UDC, toute nouvelle taxe devrait être compensée.

Troisièmement, nous saluons le fait que le Grand Conseil ait abandonné le report de charges sur les communes tel qu'il figure dans le tableau de la page 5 du rapport du Conseil communal. Néanmoins, nous souhaitons savoir quelle est la conséquence de la nouvelle contribution de solidarité de 6.6 % sur l'impôt des personnes morales. Pour notre part, nous l'estimons à plus de fr. 200'000.-. Cela va donc nous conduire dans les chiffres rouges, chiffres rouges qu'il appartiendra au Conseil communal d'éviter par une gestion sévère du budget 2012. Comme les comptes sont en général meilleurs que le budget, nous estimons que cette charge pourra être absorbée. Le groupe UDC regrette cependant une fois de plus que les communes doivent venir au secours des finances de l'Etat. Après le report pur et simple, après la contribution unique de solidarité, après la contribution unique des personnes morales, il ne manque plus qu'un impôt de solidarité cantonal sur la taxe des chiens !

Pour finir avec quelques remarques d'ordre général, nous relevons que la péréquation financière nous est une nouvelle fois très favorable avec une recette prévue de plus de fr. 400'000.- par rapport à 2011. Nous considérons que l'impôt sur les personnes morales est plutôt optimiste, mais notre région semble épargnée pour le moment par la crise. En conclusion, nous constatons que ce sont des éléments externes qui permettent de présenter un budget légèrement positif, sous réserve de la contribution de solidarité. Sans les taxes causales pour les déchets décidées par le canton et sans la péréquation financière, éléments sur lesquels le Conseil communal n'a pas d'emprise, le résultat aurait été de fr. 800'000.- négatif.

Une fois n'est pas coutume, le groupe UDC acceptera le budget 2012, cette acceptation est un signe positif pour la gestion de notre commune mais la rigueur doit rester de mise au vu notamment des investissements à venir. Le groupe UDC souhaite qu'à moyen terme, la bonne marche financière de Val-de-Travers se traduise par une baisse de la fiscalité pour les personnes physiques. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen du budget de fonctionnement. Il laisse les différents groupes s'exprimer. Après chaque question, la parole sera donnée au chef de dicastère qui y répondra.

0 ADMINISTRATION

Amendement UDC - 011.300.02 Jetons de présence CG et commissions 15'000.00 (nouvelle rubrique)

M. Willener (UDC) explique que son groupe estime que les finances communales vont mieux, que le CC a une meilleure maîtrise des finances et qu'il voit ainsi l'avenir plus sereinement par rapport au premier budget de Val-de-Travers où le Législatif avait renoncé à s'accorder des jetons de présence. Aussi, une indemnité aux membres du Conseil général serait maintenant la bienvenue compte tenu des nombreuses heures passées à étudier les rapports et arrêtés, les déplacements et notamment le fait que de plus en plus de commissaires impriment eux-mêmes leurs dossiers. Ce défraiement pourrait intervenir lors de la prochaine législature au mois de juin 2012. Ainsi, il resterait 4 à 5 mois au CC et à la CGF pour étudier cette proposition et en fixer les lignes directrices, notamment si les jetons reviendraient directement aux commissaires ou aux groupes. Par ce biais, l'UDC souhaite ouvrir la discussion et la réflexion sur ce sujet.

Le président demande qu'un questeur du groupe socialiste et du groupe PLR soient désignés en l'absence des questeurs habituels. Ainsi, c'est Mme Suzanne Bobillier (Soc.) et M. Simon Eschler (PLR) qui se chargeront de compter les voix lors des différents votes.

M. Christophe Calame (PLR) et M. Sven Schwab (Soc.) souhaitent connaître l'avis du CC sur cet amendement.

M. Kleiner (cc) répond que le CC ne se prononcera pas sur cette proposition.

M. Hurni (Soc.) fait l'intervention suivante : *« Il est toujours difficile de s'exprimer quand on veut discuter sur des jetons pour soi-même. Dès lors, je me permets de prendre la parole puisque, comme vous l'avez entendu, cela ne me concernera jamais, il s'agit de ma dernière séance.*

Permettez-moi tout d'abord un étonnement. Je ne sais pas s'il est positif ou pas, mais à titre personnel, cela m'étonne un peu que l'UDC, ce parti des diminutions budgétaires ; ce parti qui refuse depuis 3 ans les budgets présentés car nous sommes soi-disant en grave déficit structurel ; ce parti qui se veut être celui de la rigueur ; ce parti qui parlait il y a encore quelques minutes d'auto-alimentation de l'administration ; ce parti qui a une si haute estime de la chose publique, que chaque année il nous demande de la réduire à sa portion congrue ; c'est ce parti qui aujourd'hui nous demande de payer les conseillers généraux ! Cela me fait légèrement sourire, comme quoi, dans sa vie, on peut voir des propositions qui ne viennent pas d'où on l'aurait pensé ! Cela étant dit, en tant que président de la CGF et sachant l'implication que cela demande à mes collègues de la commission, je sais que d'autres commissions se réunissent très régulièrement, je crois qu'aujourd'hui les commissaires n'ont pas besoin d'un revenu mais qu'il y aurait quand-même à leur donner une reconnaissance, un défraiement pour cet engagement ! C'est pourquoi, j'accepterais volontiers l'amendement de l'UDC mais je pense qu'il ne vient pas au bon moment. Je pense que cette discussion sur les jetons de présence doit faire l'objet d'une étude un peu plus fournie et que la nouvelle législature qui pointe son nez est peut-être le meilleur moment pour réfléchir globalement à ces jetons plutôt que d'introduire un montant, dont je n'ai aucune idée s'il est juste, trop élevé ou trop bas. C'est pourquoi, je m'opposerai à cet amendement mais je pense que pour l'avenir de Val-de-Travers et pour la nouvelle législature et pour la reconnaissance du travail très important que font les conseillers généraux, il est une bonne idée ! ».

M. Willener (UDC) souhaite répondre à M. Hurni en précisant que de temps en temps les points de vue changent. Il rappelle que ce défraiement n'interviendrait justement qu'à partir de la prochaine législature, ce qui laisse du temps aux conseillers généraux pour discuter de ce sujet. Il rappelle que le 1^{er} budget de Val-de-Travers proposait un montant de fr. 20'000.- pour les jetons de présence. Certes, cette proposition de le fixer à fr. 15'000.- concernait l'année entière, mais un budget n'est pas obligé d'être totalement dépensé. Il ne souhaite qu'ouvrir la discussion sur cette question.

M. Schwab (Soc.) relève que son groupe est partagé sur cette question. D'une part, certains pensent que les membres du Conseil général sont des miliciens et qu'à ce titre, la solution définie en début de législature était juste. D'autre part, certains estiment qu'il faut aussi une reconnaissance en pensant aux conseillers généraux et aux commissaires qui passent d'innombrables heures à préparer les séances pour la chose publique et la population. En effet, la préparation d'une séance du Conseil général, en passant par la participation à des commissions et aux séances de groupes, représente à chaque fois plus de 10 heures, multipliées par le nombre de séances. En regardant la cadence des rencontres de certaines commissions, cette question trouve encore davantage de sens. Par exemple, la commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) se réunit toutes les 2 semaines. Ce nombre de séances incroyables par année mérite une certaine reconnaissance. Le montant proposé par le groupe UDC est difficile à juger. M. Schwab tient juste à rappeler qu'avant de pouvoir défrayer les conseillers généraux, avant d'accorder des indemnités ou des jetons de présence, le Conseil général devra de toute façon passer par l'adoption d'un règlement ad hoc, le règlement général précisant que des jetons de présence peuvent être accordés mais qu'ils doivent faire l'objet d'une réglementation spécifique. De ce fait, même si le Législatif accepte l'amendement, la discussion devra être portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance en parallèle au projet de règlement.

Le président propose que cet amendement soit renvoyé en commissions pour étude, au sein de la CGF et de la commission des règlements (CREGL), afin qu'elles examinent et déterminent un montant juste.

M. Willener (UDC) ne comprend pas bien cette proposition, car il est bien clair pour lui qu'il n'y a aucune obligation à dépenser ce montant de fr. 15'000.- durant la première année. Cette proposition laissant justement le temps aux commissions d'étudier cette question et d'en fixer la réglementation avant la nouvelle législature. Néanmoins, si le vœu du Conseil général va dans ce sens, M. Willener s'y pliera.

M. Santiago (Les Verts) souhaite poser quelques questions à M. Willener pour sa compréhension personnelle, à savoir si les fr. 15'000.- sont bien prévus par année et non pour le 2^e semestre de 2012 uniquement. Après que l'Assemblée ait fait remarquer que les fr. 15'000.- à répartir entre 41 conseillers généraux représentent fr. 400.- par membre du CG, M. Santiago décide de retirer sa question.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote de cet amendement qui est accepté par 14 OUI contre 10 NON et 10 abstentions.

011.319.00 Frais divers

M. Loris Vuilliomenet (Soc.) demande s'il ne serait pas possible d'organiser les dépouillements ailleurs que dans l'auditorium du centre sportif, qu'il faut louer à l'Etat et qui coûte cher ?

M. Thierry Michel (cc) informe qu'effectivement le dépouillement pour les élections se déroule à l'auditorium du centre sportif, car c'est le « seul bâtiment » qui dispose de l'entier de l'infrastructure nécessaire pour effectuer ce genre de travaux. Il est en effet impératif de pouvoir accueillir environ 40 personnes avec l'ensemble des tables de travail et tout le matériel de dépouillement. Il s'agit également de pouvoir bénéficier d'une connexion Internet sécurisée et de plusieurs postes informatiques configurés pour effectuer la saisie des résultats. La pratique a démontré la nécessité de pouvoir effectuer le dépouillement et la saisie dans un même bâtiment pour conserver une certaine proximité. Les membres du bureau de saisie doivent être en contact régulier avec le bureau de dépouillement pour régler certains aspects, notamment lorsque des bulletins dépouillés comportant des erreurs sont transmis au bureau de saisie, qui fait alors office de second filtre de contrôle. Les autres bâtiments communaux ne permettent pas de le faire, cela nécessiterait une organisation sur plusieurs sites, ce qui retarderait grandement la transmission des résultats. Cependant le CC a analysé plusieurs alternatives potentielles, comme par exemple la salle grise à

l'Hôtel de Ville de Couvet, la salle de conférence sise à Collèges 2 à Couvet, et la salle du Grenier à Fleurier. Malheureusement, ces salles sont trop petites pour accueillir toute l'infrastructure nécessaire. Il n'en restait donc plus que 2, notamment la salle Fleurisia et la grande salle à Couvet. Pour la première, il est indispensable de l'équiper en matériel informatique et de toutes les connexions sécurisées pour finalement que quelques heures réparties sur 3 dates tous les 4 ans. Pour les élections d'octobre 2011 et pour les futures élections communales de 2012, il ne restait plus que la grande salle à Couvet. Le CC a dès lors songé à tester cette alternative en utilisant cette salle pour les opérations de dépouillement et en procédant à la saisie dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville situé juste à côté et qui dispose des équipements informatiques nécessaires. Or, tant en octobre 2011 qu'en mai 2012, cette salle était et sera louée par des associations qui l'ont réservée plusieurs mois, voire même plus d'une année à l'avance. Pour les élections cantonales et communales, même si le mois au cours duquel elles se dérouleront est connu à l'avance, force est de constater que la Chancellerie d'Etat ne communique que trop tardivement leur jour exact. Ainsi, cela ne permet pas au service communal de réserver la salle à l'avance. Il souligne que la salle des spectacles de Couvet est très prisée par les associations, notamment le dimanche. Il ajoute qu'en terme de coût, sur des charges totales de fr. 1'800.- pour le dépouillement des élections, fr. 750.- sont liés à la location de l'auditorium du Centre sportif. Cette solution a le mérite de ne pas devoir louer du matériel informatique complémentaire auprès du CEG. Quoiqu'il en soit, le CC ne perd pas de vue de tester la grande salle de Couvet pour les prochaines élections cantonales.

020.310.02 Publications et annonces

M. Frédéric Mairy (Soc.) remarque que l'investissement au Courrier est conséquent. Moyen efficace, mais il se demande si l'on ne pourrait pas obtenir en contrepartie un peu plus d'espace rédactionnel pour les séances du Conseil général.

M. Kleiner (cc) répond qu'effectivement le CC est aussi très réjoui de cette page 2 du Courrier du Val-de-Travers et il croit que la population a le même sentiment à l'égard de cette page communale. Grâce aux bonnes relations que l'Exécutif entretient avec le Courrier du Val-de-Travers, un accord a pu être trouvé pour augmenter l'espace consacré à « La Vie communale ». Quoiqu'il en soit, il tire le même constat que le rapporteur du groupe socialiste et pour cette raison, le CC va assurément étudier les 2 pistes proposées. Il prendra dès lors contact dans un 1^{er} temps avec les responsables du Courrier pour que les excellents débats du Conseil général soient rapportés plus largement dans les pages rédactionnelles de ce journal. Si la réponse venait à être négative, le CC pourrait imaginer rédiger un compte-rendu plus précis et complet en page 2, ce qui le priverait malheureusement pour autant d'informations qu'il tient à dispenser chaque semaine.

1 SECURITE PUBLIQUE

Aucun commentaire sur ce chapitre.

2 ENSEIGNEMENT – FORMATION

210.309.00 Formation et perfectionnement

Mme Valeria Generoso (Soc.) indique que dans sa note, le Conseil communal explique que l'école JJR organise un « carrefour pédagogique » depuis 2009. Il y en a donc déjà eu 3. Comment se fait-il que l'on n'en trouve pas trace dans les comptes et budgets précédents ? Sur quel poste l'argent nécessaire à leur organisation a-t-il été prélevé précédemment ?

M. Kleiner (cc) précise que le « carrefour pédagogique » est un événement annuel, dont la dernière édition s'est déroulée tout dernièrement, auquel il tient tout particulièrement et la direction également. Les 2 premières éditions ont été considérées comme un ballon d'essai et les dépenses y relatives ont été affectées à d'autres comptes tels que frais divers ou frais d'exploitations. Il précise que le carrefour pédagogique est largement subventionné par la HEP-BEJUNE qui nous propose et invite des orateurs. D'autres sponsors précieux participent également à cette aventure. De manière à pérenniser ce carrefour dès 2012, le CC a convenu de prévoir une ligne budgétaire

sous l'étiquette « formation et perfectionnement », afin de donner davantage de visibilité à cet événement pour la prochaine législature.

210.319.00 et 01 Frais divers et 150^{ème} du collège

Mme Cécile Mermet-Meyer demande si les frais d'anniversaire sont prévus à double ?

M. Kleiner (cc) répond qu'il s'agit bien d'une erreur dans la rédaction des commentaires. En fait, il s'agit du poste 210.319.01 qui est consacré au 150^{ème} anniversaire du collège et non pas la rubrique 210.319.00.

Mme Mermet-Meyer (Soc.) demande alors pourquoi le poste 210.319.00 est augmenté d'environ fr. 30'000.-.

M. Kleiner (cc) explique que c'est une consolidation des divers postes « frais divers » qui se trouvaient précédemment dans les chapitres des écoles infantine, primaire et secondaire.

Amendement Les Verts-PS-POP - 213.352.01 Frais divers, antenne Lycée DDR 20'000.00 (nouvelle rubrique)

Amendement Les Verts-PS-POP - 213.461.01 Autres prestations (Lycée DDR) 20'000.00 (nouvelle rubrique)

M. Santiago (Les Verts) commente ces amendements en ces termes : « Ces lignes supplémentaires au budget concernent le Lycée Denis de Rougemont, avec son antenne à Fleurier. Bien entendu le budget de fonctionnement des lycées est entièrement du ressort du canton, mais cet amendement a pour but principal de donner un signal politique clair de soutien des autorités communales envers les lycéennes et lycéens qui peuvent désormais poursuivre leur cursus dans le Vallon. Il s'explique principalement pour 2 raisons :

- ✓ *D'une part, c'est l'occasion pour nous de saluer la mobilisation des élèves en faveur de « leur antenne », ainsi que les efforts entrepris par le comité de soutien et le CC, qui ont permis sa sauvegarde pour la rentrée 2012 ;*
- ✓ *D'autre part, c'est une manière de manifester, notamment à l'intention du DECS, la volonté du CG que cette antenne puisse être maintenue à moyen et à long terme.*

Le libellé des rubriques peut paraître imprécis, mais c'est délibéré ; en effet l'exercice devrait autant que possible être neutre pour les finances communales et les transactions pourraient correspondre à un échange de prestations, comme par exemple la mise à disposition de salle de cours pour la biologie au CVT, mais sans encaissement ni décaissement. »

M. Kleiner (cc) indique que pour la première partie de la réponse en ce qui concerne la technique comptable, il laissera la parole à M. Karakash. Il souligne que l'idée est vraiment intéressante au plan politique s'il s'agit de donner un signal. Dans ce sens, le CC est effectivement convaincu qu'il faut aller dans cette direction. Il relève également la satisfaction du groupe des Verts et cela le réjouit beaucoup. Il profite de réitérer encore ses remerciements au Conseil d'Etat et surtout aux acteurs de la région, c'est-à-dire au comité de sauvegarde et aux lycéennes et lycéens sans qui ce beau résultat n'aurait pas été obtenu. Il termine en confirmant que le CC accepte le principe et laisse ensuite la parole au chef du dicastère des finances.

M. Karakash (cc) souligne que le CC a un peu de mal à comprendre l'intention de cet amendement. En effet, lorsque des charges ou des revenus sont inscrits au budget, cela correspond soit à des mouvements financiers, soit il s'agit de pures écritures comptables telles que des amortissements ou des imputations internes. Dans ce cas précis, il n'est pas possible de parler de charges et de

revenus, car sinon cela signifierait que la commune paie une prestation et que l'Etat paierait en contrepartie également quelque chose à la commune, mais quoi ?

M. Santiago (Les Verts) relève que dans le fond, il s'agit bien d'un échange de prestations entre le canton et la commune. Il précise dès lors que si l'Etat souhaite disposer d'une salle pour dispenser des cours de biologie dans les locaux de l'Ecole de Val-de-Travers, il y a bien une sorte de location qui pourrait être demandée et il s'agirait de ce fait d'un revenu.

M. Karakash (cc) explique que dans le cadre de la démarche visant à élargir l'offre de formation au Lycée, l'idée est que le CC met à disposition gratuitement les salles de l'Ecole JJRVdT et donc que nous n'avons aucune intention de facturer cette prestation. Il ajoute qu'il serait relativement mal venu maintenant, vu l'effort que le canton a déployé pour pérenniser l'antenne vallonnaise, d'introduire une facturation de locaux pour les salles qui seraient utilisées par le Lycée. Il relève cependant que si l'idée consiste uniquement à consigner un échange symbolique au budget, cela serait possible en inscrivant une imputation interne avec une charge sous le poste 213 et un revenu sous le chapitre 943. Aucune discussion ne serait ouverte à ce sujet avec le canton, il s'agirait simplement de traduire l'effort consenti pour la mise à disposition gratuite de locaux au Lycée par notre commune.

M. Santiago (Les Verts) souhaite dès lors savoir si l'Exécutif fait cette proposition sous la forme d'un sous-amendement à l'amendement ?

M. Karakash (cc) explique que le principe d'une imputation ne correspond pas à une dépense réelle ni à un revenu réel. Cette opération sera totalement neutre et elle n'engendrera donc pas un centime de plus ou de moins mais simplement une présentation comptable différente, qui aura pour effet d'augmenter les charges communales pour un montant à déterminer avec une compensation des revenus d'autant. Cela correspond ainsi à l'effet de l'amendement déposé mais simplement avec des natures différentes. Il propose d'intégrer cette proposition lors de l'élaboration du budget 2013 quand la commune saura exactement quelles salles sont utilisées et donc mises à disposition du Lycée Denis de Rougemont.

M. Santiago (Les Verts) répond qu'il fait confiance au Conseil communal et qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que cette modification soit prise en compte lors de l'élaboration du prochain budget. Compte tenu de ce qui précède, il retire les 2 amendements déposés en ce sens.

3 CULTURE, LOISIRS ET SPORTS

343.314.02 Frais d'entretien piscine

M. Mairy (Soc.) relève que la piscine des Combes ne possède pas de savon et se demande si le budget ne pourrait pas permettre la pose de distributeurs.

M. Kleiner (cc) répond par un simple « oui ! ».

343.434.08, 343.434.09, 343.434.12 et 343.434.15 Location terrain extérieurs, location terrain de football, location matériel via ferrata et location mur de grimpe

M. François Oppliger (Soc.) demande pourquoi les recettes des terrains extérieurs, du terrain de football, du mur de grimpe et de la via ferrata ne sont pas comptabilisées séparément, pour faciliter la lecture des comptes. Où ces postes sont-ils comptabilisés ? Où se trouvent les locations ?

M. Kleiner (cc) explique que le plan comptable a été revu. Un certain nombre de postes a donc ainsi été consolidé dans un premier temps, regroupant toutes les rubriques liées aux locations sous un

seul et même poste « 343.434.07 Locations diverses ». D'un autre côté, le CC a tenu à désenchevêtrer certaines tâches pour obtenir une meilleure lisibilité du budget, mais il comprend que cette opération ait généré un flou au sein du Conseil général. Dans ce sens, l'entretien des terrains est désormais différencié de celui des salles de sport, qui bénéficient aujourd'hui d'un contrat d'entretien spécifique.

344.312.00 Entretien terrains de foot

M. Mairy (Soc.) relève que les commentaires n'expliquent pas les raisons de l'augmentation.

M. Kleiner (cc) indique qu'il n'y a pas de charges supplémentaires. L'entretien du terrain du FC Couvet nous incombe désormais pour des frais à hauteur de fr. 6'000.-, la subvention d'un montant identique octroyée précédemment à cette société a par ailleurs été retirée. Il s'agit donc d'une opération sans coût supplémentaire.

4 SANTE

5 PREVOYANCE SOCIALE

6 TRAFIC

Ces 3 chapitres ne suscitent aucune remarque.

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

710.480.00 Prélèvement à la réserve épuration

Mme Menoud (PLR) demande quel sera le solde de la réserve d'épuration après ce prélèvement ? En page 11 du rapport, le CC annonce une hausse tarifaire pour l'exercice 2013 afin d'assurer la couverture des coûts. De quelle ampleur sera cette hausse ?

M. Mermet (cc) rappelle que lors de l'adoption des comptes en 2010, la réserve épuration disposait d'un solde de fr. 510'057.74. Aucun prélèvement n'est prévu au budget 2011. Le budget 2012 envisage un prélèvement de fr. 270'000.-. Si les exercices 2011 et 2012 sont strictement conformes aux prévisions, cela laisse théoriquement un solde de quelque fr. 240'000.- à disposition. En ajoutant les nouveaux amortissements en lien aux investissements du PGEE qui ont été votés par le Conseil général, il faudra manifestement augmenter la taxe d'épuration d'environ 50 centimes, ce qui représente donc une augmentation de quelque 30 % pour assurer la couverture des coûts dus aux investissements votés.

720.310.00 Impression de formules

M. Mairy (Soc.) pense que cela semble peu pour bien communiquer autour de la taxe au poids.

M. Mermet (cc) confirme que ce montant n'est pas très élevé et précise que la difficulté rencontrée aujourd'hui n'est pas tellement due à ce montant mais plutôt au manque de ressources à l'interne pour mettre en œuvre cette communication. La fin de l'année 2011 approche à grands pas et le DUDD a consacré l'entier de son énergie jusqu'à aujourd'hui à essayer de régler les problèmes techniques liés à cette phase de mise en production de la taxe au poids. Il va donc pouvoir enfin mettre en route ces processus de communication. Ainsi, il dispose encore du budget 2011 de fr. 10'000.- combinés avec ceux prévus au budget 2012, une première partie de la communication pourra être mise en œuvre dans le courant du premier semestre 2012. Il conçoit que cette communication est absolument nécessaire et indispensable à la bonne compréhension de cette taxation.

790.318.01 Aménagement, honoraires et frais de plans

Mme Menoud (PLR) fait savoir que le groupe PLR est surpris de la faible diminution de ce poste puisqu'un architecte a été engagé à 50% depuis le mois d'octobre. S'agit-il de contrats déjà existants ? Si oui, pour quoi ?

M. Mermet (cc) relève que son dicastère a énormément de dossiers ouverts, plus d'une douzaine dans le seul domaine de l'aménagement. Depuis son entrée en fonction, il n'a pas initié de dossiers de cette nature, il s'est contenté de poursuivre les études déjà débutées et toujours en cours aujourd'hui. Les projets qu'il a commencé d'examiner concernent toute la problématique de l'accueil de nouvelles entreprises et les réaménagements nécessaires pour leurs développements. Ces projets importants demandent beaucoup de ressources aujourd'hui et sont essentiels pour le développement économique de la région demain. Raison pour laquelle, cette rubrique n'a que modestement été réduite. Il espère dès lors que ces projets pourront se développer et qu'en 2013, les ressources externes nécessaires seront moins importantes.

791.361.00 Participation au RUN

M. Vaucher (POP), avant de se prononcer sur les fr. 30'000.- alloués à ce poste, aimerait savoir à quoi sert le RUN et quel est son bénéfice pour notre commune ?

M. Karakash (cc) explique que le CC s'est également posé cette question et il se la pose d'ailleurs pour chacune des lignes budgétaires avant de valider sa version définitive. Il rassure l'Assemblée : le RUN ne sert pas à rien ! En effet, les montants pour lesquels l'Exécutif n'arrive pas à justifier d'objectifs sont généralement tracés du budget. Le RUN correspond à une structure de collaboration entre les communes et l'Etat qui a la forme d'une association qui a aussi un bureau technique avec du personnel et c'est finalement ce personnel qui est financé par la ligne budgétaire prévue année après année.

Cette association RUN regroupait jusqu'à cette année et cette année encore la quasi totalité des communes, sauf celle de Rochefort, au sein d'une structure de collaboration qui avait pour objectif de mener 2 politiques importantes de la Confédération, soit la politique d'agglomération qui traite notamment de tout le domaine du développement des transports publics autour des centres urbains et la nouvelle politique régionale qui a débouché sur ces prêts et aides publics qui ont remplacé les aides LIM. Durant cette année, plusieurs événements se sont passés. Tout d'abord, le mandat de prestations que l'Etat avait confié à l'association pour l'accompagnement de la politique régionale a pris terme et il n'a pas souhaité le renouveler. Ensuite, le Gouvernement cantonal a annoncé sa démission du RUN, ce qui signifie que des moyens financiers importants qui étaient alloués à cette association ne le seront plus. C'est pourquoi, les communes se sont fondamentalement interrogées si le RUN sous sa forme future allait toujours servir à quelque chose et cas échéant si elles étaient prêtes à le supporter seules ! Des études ont été menées par le comité directeur de cette association et aussi à l'intérieur de chacune des régions qui composent le RUN. En effet, cette entité est composée non seulement de communes et de l'Etat, mais également de groupements de communes, tels que l'Association région Val-de-Travers (ARVT) que M. Karakash préside encore. Le RUN vit aujourd'hui une phase de mutation importante et l'ensemble du district a accepté de poursuivre cette aventure en continuant de la financer. Cette décision s'appuie sur 3 raisons importantes pour notre région. Le RUN constitue tout d'abord une plateforme dans laquelle notre commune et l'ARVT sont en contact avec les autres régions et les communes qui forment l'agglomération neuchâteloise. C'est la seule entité au sein de laquelle est évoquée la question de la politique d'agglomération, en particulier concernant le volet transports publics et celui de l'aménagement du territoire comprenant notamment le développement du pôle économique et des zones industrielles. C'est donc le seul lieu dans lequel une région qui n'est pas membre de l'agglomération peut faire entendre sa voix !

Il ajoute que pendant la législature précédente, la région a reçu beaucoup de soutien NPR et c'est proportionnellement celle qui en a reçu le plus, grâce notamment au travail du RUN. Ces projets qui sont accompagnés jusqu'à l'obtention d'aides ont également bénéficié de management territorial. Des collaborateurs du RUN ont travaillé sur la construction et le développement de projets. Ces personnes ont une grande connaissance des différentes régions, cela permet donc d'avoir accès à une multitude de compétences dans des domaines variés, tels que juridique, aménagement, géographique, etc, dont la commune ne dispose pas à l'interne. Ces compétences sont donc

partagées entre chaque commune membre du RUN. Chaque commune et région a droit au même quota d'heure de soutien, alors que la cotisation est calculée selon le principe du franc par habitant. Ainsi, les régions peu peuplée, telle que notre commune, bénéficient de beaucoup d'heures en comparaison des villes de La Chaux-de-Fonds ou de Neuchâtel par exemple. Ainsi, la communauté du Littoral par exemple, en plus de la péréquation, nous finance sous cette forme de solidarité et par le biais du RUN, des heures permettant à notre région de se développer en bénéficiant des compétences des collaborateurs du Réseau urbain. Ce sont pour toutes ces raisons, que La Côte-aux-Fées, Les Verrières et Val-de-Travers ont décidé de continuer de financer cette association sous certaines conditions toutefois. L'objectif étant de garder une certaine maîtrise des coûts. En effet, les cotisations seront augmentées de manière échelonnée sur une période de 2 ans. Ces coûts ne doivent pas exploser. La seconde condition est que le château de cartes ne s'écroule pas, c'est-à-dire que si d'autres régions décident de se retirer du RUN, tout partira en vrille et il n'aura plus de sens. Dès lors, sous ces conditions, les 3 communes de notre région participeront encore à cette association.

8 ECONOMIE PUBLIQUE

9 FINANCES ET IMPOTS

Ces 2 domaines ne font l'objet d'aucune interrogation.

Le président passe dès lors à l'examen des récapitulatifs par nature puis du budget des investissements.

M. Santiago (Les Verts) souhaite connaître le résultat du budget après l'approbation de l'amendement UDC avant de poursuivre l'examen de détail des dernières pages.

Le président relève que le bénéfice initialement prévu laisse place à un excédent de charges de fr. 9'200.-. Il apportera de plus amples détails à la lecture de l'arrêté.

Le budget des investissements ne suscitant aucune interrogation, le président passe dès lors à la lecture de l'arrêté amendé, qui se présente comme suit :

« *LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS*

vu le rapport du Conseil communal, du 15 novembre 2011;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

vu le règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales, du 22 juin 2009;

vu le préavis positif de la commission de gestion et des finances, du 14 novembre 2011;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier *Le budget de fonctionnement de l'exercice 2012 est amendé comme suit :*

- compte 011.300.02 Jetons de présence CG et commissions Fr. 15'000.00

Art. 2 *Au vu des amendements ci-dessus, est approuvé, le budget de l'exercice 2012, qui comprend:*

a) *le budget de fonctionnement, qui se présente en résumé comme suit :*

Charges	Fr.	60'652'500.00
Revenus	Fr.	60'643'300.00
Excédent de charges	Fr.	9'200.00

b) *Le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :*

Dépenses autorisées	Fr.	15'092'358.23
Crédits à solliciter	Fr.	9'680'000.00
Recettes	Fr.	0.00

Investissements totaux Fr. 24'772'358.23

c) Le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :

Dépenses autorisées	Fr.	0.00
Recettes	Fr.	0.00

Art. 3 La limite de déficit du compte de fonctionnement pour l'exercice 2012 s'élève à Fr. 1'227'381.–.

Art. 4 Le montant maximal des investissements nets soumis aux mécanismes de maîtrise des finances pour l'exercice 2012 s'élève à Fr. 4'925'143.–.

Art. 5 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Val-de-Travers, le 12 décembre 2011 »

L'examen de détail de l'arrêté ne suscitant aucun commentaire, **c'est finalement à l'unanimité que le Conseil général approuve le budget 2012**, tel que rapporté ci-devant.

B) AFFECTATION ET DISSOLUTION DU SOLDE DE L'AIDE A LA FUSION

Le président ouvre la discussion.

M. Schwab (Soc.) relève que son groupe entrera en matière. Il rappelle qu'en 2009, le Conseil général avait prévu que cette réserve serait dissoute au 31 décembre 2011, c'est donc dans l'ordre des choses qu'aujourd'hui le Législatif soit amené à voter sur cet objet. Il estime que mener une nouvelle organisation nécessite certainement plus de 3 ans, il faut bien l'admettre. Dans ce sens, la non-dissolution d'un point de vue temporaire d'un montant de 3.7 millions de francs est vue favorablement pour autant que les projets que le CC souhaite présenter entrent dans l'esprit de la fusion. Naturellement, si un projet n'est pas accepté et si les 3.7 millions de francs ne sont pas utilisés entièrement, le solde devra être reversé à la fortune nette communale. Ce sont les raisons qui poussent le groupe socialiste à accepter l'arrêté présenté.

Mme Menoud (PLR) souhaite savoir comment les montants aux différentes réserves prévues ont été déterminés. Pour son groupe, la question qui était sous-jacente était de savoir s'il n'était pas pertinent de créer une 5^{ème} réserve en vue d'une éventuelle déchetterie régionale.

M. Karakash (cc) explique comment les montants prévus ont été déterminés pour les 4 objets inscrits, soit :

Assainissement du restaurant du centre sportif : il s'agit d'une prévision de découvert pour la fin de l'exercice 2011, cela correspond à l'état du compte-courant auquel sont ajoutés les actifs et les passifs du restaurant. Dès lors, si le CC décidait d'arrêter l'activité du restaurant, c'est le trou approximatif au bilan qu'il faudrait combler. Cette estimation a été arrondie à l'échelon supérieur pour ne pas prendre trop de risques. M. Karakash précise que les conseillers généraux disposeront de tous les détails dans le rapport du CC sur cette question qui ne portera pas forcément sur ce montant qui reste une approximation et sera précisé en temps voulu. Comme le prévoit l'arrêté, le Législatif se prononcera sur chaque objet et aura tout le loisir de discuter des montants qui seront alors davantage détaillés.

Le montant prévu pour les archives communales est une estimation du dicastère de l'administration (DA) qui a amené une étude sur la question. Selon les solutions définitives qui seront retenues, cela sera probablement un montant inférieur qui sera demandé. Il fallait bien à un moment ou un autre, réserver un chiffre à conserver sur cette réserve.

La somme définie pour le crédit-cadre NPR correspond davantage à une approche d'objectifs par rapport au volume global du programme cantonal. Cela correspond à la part de soutien NPR

cantonal que le CC espère pouvoir obtenir sur la prochaine période quadriennale, donc la part communale devra être équivalente.

Le dernier crédit de promotion économique et démographique a été fixé en fonction des effets des mesures à prendre dans ce domaine pour attirer davantage d'habitants. Ce montant serait indirectement remboursé sur l'espace d'une année par les nouveaux arrivants qui s'installeraient dans notre commune suite à la mise en œuvre des mesures de ce programme. Ce montant est donc conditionné à son succès sur la croissance démographique.

Les approches sont différentes selon le domaine touché, s'il s'agit d'infrastructure, d'investissement ou dans le cadre de recherche de financements cantonaux à travers le crédit-cadre NPR. Pour pouvoir juger de la pertinence de ces montants, le chef de dicastère estime qu'il faut attendre les rapports détaillés du CC. Quoiqu'il en soit, l'Exécutif confirme qu'il ne s'opposera pas aux propositions émanant du Conseil général s'il souhaite prévoir d'autres projets à financer par ce biais, il faudra néanmoins en connaître le montant pour pouvoir ajuster le montant plafond prévu dans l'arrêté qui sera soumis ensuite à la sagacité du service des communes.

M. Santiago (Les Verts) prend la parole à son tour en espérant que les considérations générales de son groupe auront encore un sens suite à l'intervention de M. Karakash : « *Enfin concernant la dissolution de l'aide à la fusion, nous pouvons adhérer à la démarche proposée par le CC, sous réserve ... sous réserve que l'on puisse continuer à mettre dans une réserve partielle ce qui n'aura pas été affecté par la précédente réserve au 31 décembre 2011. On vous laisse vérifier si ce genre d'anticipation est toléré par le service des communes ...*

Au sujet des projets à financer tout prochainement, dont les montants ne sont pas encore connus avec suffisamment de précision, permettez-nous de faire les remarques suivantes :

- ✓ *Pour les archives communales, une enveloppe de fr. 500'000.- pour trouver une solution nous semble excessive. Si on voulait être caricatural, c'est cher payer pour vouloir stocker des cartons.*
- ✓ *Au sujet du programme de promotion économique et démographique, il convient de saluer les annonces récentes d'entreprises qui veulent s'implanter au Vallon avec plusieurs centaines d'emplois à la clé. Nous espérons qu'un tel développement économique saura aussi répondre aux critères de durabilité.*
- ✓ *Pour le volet démographique, il est indiqué que l'image de la région reste perçue de manière négative ; malheureusement, à nos yeux, ou plutôt devrait-on dire à vue de nez – l'attractivité s'est même dégradée depuis cet été. En effet les odeurs nauséabondes qui ont régné de manière trop fréquente, ne contribuent pas à redorer cette image – ça n'a pratiquement pas arrêté de puer jusqu'en novembre. Dans ces conditions, investir des centaines de milliers de francs en marketing pour promouvoir l'attractivité de la région ne serait que pure perte, tant que persistent les épandages excessifs de lisier et autres engrais de ferme, outre le risque que cela fait peser sur la qualité des eaux. Entre nous, on n'avait pas encore connaissance de l'interpellation du PLR auparavant, mais on remercie d'avance le CC pour tout mettre en œuvre afin que cessent ces nuisances.*
- ✓ *Quant à l'assainissement du bilan du restaurant du centre sportif, on en est à quelques fr. 700'000.- de pertes cumulées en 3 ans, auxquels il faut ajouter les frais de consultant externe, soit environ pas loin d'un total de 1 million. Franchement, nous déplorons que le CC n'ait pas réussi à stopper l'hémorragie et mieux stabiliser la situation avant la fin de son mandat, et qu'il refile cette belle patate chaude aux autorités de la prochaine législature. »*

M. Christophe Calame (PLR) demande une suspension de séance, afin de permettre à son groupe d'étudier le dépôt d'un éventuel amendement.

Le président laisse encore la parole au rapporteur du groupe UDC puis à M. Hurni avant d'interrompre la séance.

M. Willener (UDC) relève que les propositions d'affectation semblent pertinentes aux yeux de son groupe, à une exception près. Il trouve malheureux de voir l'argent cantonal utilisé pour assainir ce gouffre financier qu'est le restaurant du centre sportif... Il aimerait savoir où en est l'évaluation en cours, car des décisions doivent être prises rapidement. Aussi, le groupe UDC acceptera aussi, malgré le bémol du restaurant du centre sportif, l'arrêté sur la dissolution de la réserve de l'aide à la fusion.

M. Hurni (Soc.) prend la parole : « Je me permets de faire une intervention personnelle sur la dissolution de la réserve de l'aide à la fusion puisqu'il me semble que c'est le meilleur moment et vous l'aurez compris, c'est aussi le dernier moment pour moi de dire une bonne fois pour toute, au CC et à mes chers collègues qui m'ont déjà entendu de nombreuses fois, mon opinion quant à l'utilisation de cette aide !

En effet, on ne peut pas nier que ces quelque 11 millions de francs ont été une chance pour notre commune. Cet argent devait permettre de répondre aux coûts inhérents à la fusion, afin que cette dernière, dans sa mise en place, ne soit pas trop dispendieuse. Notre Conseil l'a utilisé à ces fins et je l'en remercie. Dans ma conception, cet argent devait aussi nous permettre de mettre en place des projets pour dynamiser notre nouvelle commune, projets que nous n'aurions sans doute pas pu financer sans elle. Là encore j'approuve la démarche qui a été suivie, proposée par notre Exécutif et suivie par notre Législatif. Mais là où le bât blesse c'est que nous avons aussi utilisé cet argent à d'autres fins. Nous l'avons pris pour payer des dépenses d'investissement voire des dépenses courantes qui n'ont aucune espèce de lien avec la fusion, comme par exemple la mise à niveau des programmes d'exploitation d'ordinateur, comme si Windows 2010 ne se seraient pas développés sans la fusion de communes ! Ou encore le remplacement de certains matériels, notamment les camions pour la voirie, comme si la neige avait commencé de tomber après la fusion ! Et encore beaucoup d'autres investissements... Evidemment, l'Exécutif sourit parce qu'il m'a souvent entendu, mais je crois que cette façon de procéder, en plus, à mon sens, de ne pas être tout à fait honnête, pose en tous cas de gros problèmes de principe ! Premièrement, elle constitue un détournement clair du frein aux dépenses et à l'endettement, car elle permet des investissements qui ne sont pas comptés et engendrent une absence de coût d'amortissements qui améliore artificiellement le compte de financement. D'ailleurs, philosophiquement, je commence à me demander quel est l'intérêt des mécanismes de freins aux dépenses et à l'endettement. Tant au niveau cantonal, je vois projet après projet le Conseil d'Etat nous faire un manuel de détournement du frein, tant cette législature et l'utilisation de l'argent venant de la fusion m'a paru être aussi un mécanisme assez intéressant de détournement ! Mettons-nous en place des outils législatifs uniquement pour les parer ?

L'utilisation de cet argent issu de la fusion a aussi donné une mauvaise idée de l'état des dépenses structurelles de la commune. Aussi, j'ai une question à l'égard du Conseil communal : j'aimerais savoir, durant cette législature et avant les nouveaux projets prévus, quelle est l'économie annuelle d'amortissements que nous avons faite grâce à l'aide à la fusion ? En effet, à mon sens, quand on voudra faire le bilan de cette législature, cette économie devra être rajoutée au déficit structurel de la commune, car ces investissements que nous devons refaire, car nous continuerons même si nous ne refusionnerons pas, de mettre à jour des ordinateurs et de déblayer la neige. Dès lors, j'aimerais savoir de combien pèseront les amortissements de ces investissements futurs dans le déficit ou le bénéfice structurel de la commune ? Pour ces raisons, vous l'aurez compris, je m'abstiendrai sur la dissolution de la réserve de l'aide à la fusion. En effet, pour être honnête et au-delà des quolibets, je crois que cette manne a été de façon générale utilisée pour servir la bonne cause, mais d'autre part, il m'apparaît qu'elle fût aussi un oreiller de paresse pour le Conseil communal pour financer des investissements sans doute nécessaires, mais qui en l'absence du cadre financier rigoureux que nous avons d'habitude voulu, est aussi facile que si nous n'avions aucun problème structurel ! »

Le président proclame une suspension de séance de 10 minutes. Il est 21h35 et le président rouvre les débats.

M. Christophe Calame (PLR) indique que son groupe renonce finalement à déposer un amendement.

M. Karakash (cc) répond à M. Hurni que l'impact sera de fr. 0.- sur le déficit structurel, car les dépenses votées découlaient directement de la fusion !

M. Hurni (Soc.) remercie le chef de dicastère pour sa réponse détaillée et pertinente !

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, c'est finalement **par 31 OUI et 3 abstentions que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à l'affectation et à la dissolution du solde de l'aide à la fusion**, tel que soumis par le Conseil communal.

C) DELEGATION AU CONSEIL COMMUNAL DES POUVOIRS PERMETTANT DE PROCEDER AUX TRANSACTIONS IMMOBILIERES DECOULANT DES TRAVAUX EXECUTES DANS LE CADRE DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2012

La parole n'étant pas utilisée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, c'est **à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la délégation au Conseil communal des pouvoirs permettant de procéder aux transactions immobilières découlant des travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2012**, tel que soumis par le Conseil communal.

5. MOTIONS ET PROPOSITIONS

A) MOTION DU GROUPE LES VERTS ET POP : « POUR ETUDIER LA DOTATION POUR UN POSTE A TEMPS PARTIEL DE DELEGUE-E A L'ENERGIE »

Le président laisse la parole à son auteur.

M. Heinz Salvisberg (Les Verts) commente cette motion de la manière suivante : *« La politique énergétique des collectivités publiques est essentielle pour répondre aux défis actuels et futurs en matière d'économies d'énergies et de promotion des énergies renouvelables. Ces défis ne manquent pas à l'horizon 2030 : sortir du nucléaire, lutter contre le gaspillage – certains parlent de 30 % d'économies potentielles -, investir dans les énergies renouvelables, etc... »*

Dans ce contexte général, des décisions sont prises à un rythme plutôt soutenu à tous les niveaux :

- ✓ *au niveau cantonal par le Grand Conseil, avec par exemple les lois sur l'énergie et l'approvisionnement électrique, ou encore l'affectation des redevances ;*
- ✓ *au niveau fédéral, avec par exemple le projet de réforme fiscale écologique ;*
- ✓ *et même au niveau international, avec la conférence sur le réchauffement climatique à Durban, même si les résolutions sont insuffisantes.*

Notre motion s'inscrit donc dans la logique du « Penser globalement, agir localement ». Certes, le programme de législature qui s'achève avait défini quelques objectifs énergétiques :

- ✓ *modernisation de l'éclairage public ;*
- ✓ *enveloppe des bâtiments communaux ;*
- ✓ *viser à long terme l'autonomie énergétique.*

Les projets communaux en cours ou à venir ne manquent pas, comme par exemple le chauffage à distance de Couvet. Toutefois ils constituent plus une addition d'opportunités, mais à notre sens, ils ne façonnent pas une véritable politique énergétique volontariste.

En effet, quel est le potentiel réel pour l'ensemble de Val-de-Travers de faire des économies ? Les questions énergétiques touchant de multiples domaines, quels seraient les domaines à privilégier à court terme et à moyen terme ? Quelles seraient les actions les plus efficaces à mener ? Ces questions méritent une vision globale basée sur des compétences de spécialiste, raison pour laquelle nous avons déposé cette motion. Nous souhaitons que le CC étudie l'intérêt voire la nécessité de se doter d'un délégué ou une déléguée à l'énergie. Bien entendu, on parle d'un poste

à temps partiel – il ne s'agit pas de créer une usine à gaz sur le plan administratif ! Des synergies pourraient même être trouvées avec la Ville du Locle et la commune fraîchement fusionnée du Val-de-Ruz.

L'objectif est de pouvoir répondre non seulement aux besoins communaux, mais aussi à ceux des particuliers et des entreprises, et ainsi de mener une politique énergétique communale de manière aussi dynamique et proactive que possible.

Permettez-nous encore un petit rappel : le slogan lors des communales de 2008 d'un parti présentement à l'Exécutif était « une énergie renouvelée » ; on ose espérer aujourd'hui que ce n'était pas qu'un slogan, et que cette énergie n'est pas déjà épuisée, mais que le dynamisme est toujours présent parmi les membres du CG et du CC. »

M. Mermet (cc) confirme tout d'abord que dans le cadre de la construction de notre nouvelle commune, le CC s'est attaché à beaucoup d'éléments, tels que les problèmes financiers ou la réacquisition de compétences techniques. Avant la fusion, une des grandes difficultés pour les anciennes communes était que dès l'apparition de problèmes techniques et spécifiques, le recours à des experts externes était systématiquement la norme car aucune compétence à l'interne ne permettait de les résoudre. Finalement, les anciennes entités dépendaient passablement de ces mandataires et n'avaient pas véritablement les moyens de développer leur propre politique, sans être totalement inféodées toutefois. La problématique de l'énergie est aujourd'hui au cœur des réflexions de la commune de Val-de-Travers, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle de nombreux projets ont déjà été développés ou sont en cours de réflexion. Il en cite quelques-uns, notamment le but d'atteindre une société à 2'000 Watts, le développement de chauffage à distance, « chauffez futé » en collaboration du Réseau des Villes de l'Arc jurassien, et soutenu par les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel ainsi que par la Confédération, dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale. Il ajoute que notre commune fait également partie de l'association « Cité de l'énergie » et d'autres concepts seront élaborés par cet intermédiaire. Dans le cadre de la rénovation des bâtiments, des analyses sont faites pour améliorer leurs capacités énergétiques et dans la rue, la consommation en électricité est diminuée en mettant à niveau l'éclairage public. Toutes ces réflexions existent et sont poussées même dans d'autres domaines. Le CC s'interroge sur la gestion du sol et du cadastre souterrain ou sur les besoins de compétence en ingénierie au sein du dicastère des travaux publics (DTP). Le CC réfléchit déjà à ces problèmes d'énergie et préfère fixer ses priorités en avançant à la concrétisation des projets déjà en cours en collaboration des mandataires actuels avant d'engager une personne pour ce travail. Dès lors, il propose d'agir sur ces projets concrets en cours avant de songer à une éventuelle création de poste.

M. Jacques Grandjean (PLR) prend la parole : « *Permettez que le groupe PLR donne également son avis. Le groupe PLR a pris connaissance de cette motion « délégué-e à l'énergie » et en a assez longuement débattu. Tout d'abord, nous pouvons dire que le groupe partage l'avis des motionnaires quand il s'agit de « politique énergétique qui est essentielle pour répondre aux défis actuels et futurs ».* Je crois qu'à ce niveau, tout le monde peut être d'accord. Nous sommes également tous convaincus que nous ne pouvons plus consommer à outrance comme nous l'avons fait ces dernières décennies et que des solutions doivent être trouvées. Nous osons même dire que toute personne sensée, qu'elle soit dans le milieu politique, industriel ou un simple citoyen, ne peut nier qu'il y a de très grands défis à relever pour notre avenir et celui de nos enfants. Nous savons et nous sommes aussi conscients que de nombreuses villes disposent d'un délégué à l'énergie.

Ceci dit, au fil des discussions, d'autres éléments souvent plus pragmatiques sont venus sur la table. D'ailleurs, je crois que M. Mermet en a fait la démonstration tout à l'heure, nous avons un système politique, c'est-à-dire une démocratie directe, un Exécutif, des commissions ad hoc et si nécessaire nous pouvons encore constituer ponctuellement d'autres commissions. L'Exécutif est responsable de ses différents dicastères, dont celui de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable. Est-ce qu'on ne lui fait pas confiance, en déposant une telle motion ? Fait-il mal son travail ? On n'ose pas le croire... Encore une fois, M. Mermet en a fait une démonstration en citant tous les projets en cours lors de son intervention, le problème de l'énergie n'est pas propre à Val-de-Travers, il est cantonal, fédéral et mondial. De très nombreuses entreprises privées, des bureaux d'étude et les universités du monde entier planchent sur ce problème. Est-ce qu'un délégué à l'énergie à 50 % ou à temps partiel à Val-de-Travers fera mieux ? Permettez-moi d'en douter.

Si nous adhérons aux arguments écologiques, nous ne pouvons pas faire fi des éléments économiques. L'engagement d'une personne à temps partiel c'est environ fr. 100'000.- par an incluant les frais inhérents. Sur 10 ans, cela représente un million de francs et je vous fais grâce de la suite ! De plus et entre parenthèse, la problématique d'un engagement à temps partiel est un peu utopique, sachant qu'un ingénieur va trouver un travail intéressant dans un bureau pour lequel il s'investira davantage à 120 %. Est-ce qu'on pourra économiser fr. 100'000.- chaque année pour au moins compenser les charges de ce poste, sachant qu'un investissement quel qu'il soit met généralement 10, 20 à 30 ans à s'amortir ? Est-ce qu'on n'a pas meilleur temps de mandater des spécialistes, des bureaux, voire des universités selon les cas, ponctuellement et au fur à mesure que les projets apparaissent ? Avant les votes de ce soir, le budget était équilibré et dégageait un bénéfice de fr. 5'800.-, nous pensons que politiquement il serait mal perçu de la part de notre population et de nos électeurs, à qui l'on a promis un équilibre sans impôt supplémentaire, de créer un poste complémentaire. Suite à ce qui précède, nous avons donc mis les pour et les contre dans la balance et même si nous adhérons sur le fond d'avoir une politique énergétique, écologique et tournée vers l'avenir, nous n'adhérons pas sur la forme économique. Nous considérons qu'il est préférable de mandater ponctuellement des bureaux et de faire confiance au Conseil communal. Par conséquent, le PLR rejette la motion considérant qu'il est urgent d'attendre ! Toutefois, il est très important de penser à l'aspect de développement durable dans chaque projet étudié quel qu'il soit, cela doit devenir un réflexe pour chacun. »

Mme Margrit Stähli (Soc.) indique que le groupe socialiste recommande d'accepter cette motion. De grandes économies d'énergie peuvent être réalisées en réduisant fortement le gaspillage comme le prouve ce qui a été réalisé par la ville de Winterthur. Ce n'est pas que le groupe n'a pas confiance au Conseil communal. Mme Stähli ajoute qu'en lisant les remarques dans le compte-rendu de la CGF, une réponse du CC lui a fait dresser les cheveux sur la tête. La remarque des commissaires concernait l'éclairage public et plus précisément le décalage des heures d'allumage des candélabres dans les villages selon qu'ils sont desservis par le Groupe E ou la SEVT SA. La réponse apportée par le CC précisait qu'effectivement l'allumage des lampadaires de Môtiers intervient beaucoup trop tôt mais qu'il n'y a pas de conséquences financières puisqu'un forfait existe avec le Groupe E. Mme Stähli relève que le gaspillage commence là et il y en a partout ! Beaucoup de machines peuvent être éteintes entre chaque utilisation. Elle préférerait d'ailleurs ne pas utiliser trop d'électricité en lieu et place d'une floraison d'éoliennes sur les crêtes !

M. Vaucher (POP) souhaite clarifier les débats et explique que cette motion implique simplement de se poser la question s'il est judicieux ou non pour la commune de se doter d'un délégué à l'énergie. Cette motion ne dit pas clairement que les groupes des Verts et du POP veulent un délégué mais veut simplement susciter une réflexion et une comparaison des coûts entre l'internalisation et l'externalisation par l'intermédiaire de mandats confiés à des bureaux. Si l'étude de cette question arrive à la conclusion que l'internalisation revient à de moindres coûts et à davantage d'efficacité, tout le monde conviendra que c'est un bon calcul. A l'inverse, si la réponse est non, alors la commune continuera de fonctionner comme elle l'a toujours fait ! Il ne s'agit en aucun cas de décider de la création de ce poste maintenant mais d'étudier cette question !

La parole n'étant plus demandée, le président passe directement au vote de prise en considération de cette motion, c'est **finalement par 19 NON contre 13 OUI et 2 abstentions que le Conseil général refuse de renvoyer cette motion « pour étudier la dotation pour un poste à temps partiel de délégué-e à l'énergie » à l'étude du Conseil communal.**

B) MOTION DU GROUPE PLR : « POUR UNE DÉCHETTERIE UNIQUE, CENTRALISÉE ET FACILE D'ACCÈS »

Le président laisse la parole à son auteur.

M. Christophe Calame (PLR) commente cette motion en ces termes : « Comme annoncé lors de la précédente séance du Conseil général, le groupe PLR soumet aujourd'hui à votre Autorité une

motion relative à la création d'une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès. Se basant sur le travail réalisé par l'ancien syndicat de la gestion des déchets du Val-de-Travers (SGDVT), le groupe PLR souhaite rappeler qu'une gestion efficace des déchets doit s'appuyer sur 3 volets :

- ✓ des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères,*
- ✓ des écopoints permettant le tri des principaux déchets recyclables,*
- ✓ une déchetterie centralisée, où tous les déchets peuvent être amenés, triés sur place et revalorisés.*

A l'heure actuelle, seuls les 2 premiers volets ont été étudiés et implémentés, ce qui ne permet pas aujourd'hui à la commune de prétendre à une gestion efficace de ses déchets. Le système mis en place depuis le début 2010 a généré beaucoup de critiques. Le groupe PLR considère qu'aujourd'hui, nous disposons de suffisamment d'informations pour effectuer une évaluation objective de la situation. Celle-ci nous amène à constater que la présence de 2 sites de déchetterie mal centrés engendre coûts et désagréments, qu'aucun de ces 2 sites ne permet l'acheminement de tous les types de déchets générant ainsi des déplacements supplémentaires pour les entreprises et les citoyens et, pour terminer, que la revalorisation des déchets pourrait être faite de manière bien plus efficace.

Le groupe PLR suggère donc au Conseil général d'accepter cette motion pour la création d'une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès à Val-de-Travers. »

M. Mairy (Soc.) relève que le groupe socialiste souhaite déposer un amendement et dès lors propose de le développer avant que le chef de dicastère ne prenne la parole, afin que le CC puisse également se prononcer à son sujet au lieu de se positionner à 2 reprises. Il fait ainsi l'intervention suivante : « Bien qu'annoncée lors du dernier Conseil général, la motion PLR n'en a pas moins surpris le groupe socialiste. Créer une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès est assurément un beau projet. Il l'est d'ailleurs tellement que le PLR n'invente rien, puisque le Conseil communal y a déjà travaillé. Une étude de faisabilité plutôt détaillée avait ainsi été présentée à la commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD), il y a environ deux ans. Enfin, il conviendrait plutôt de dire « étude d'infaisabilité », tant le coût du projet avait paru irréaliste pour notre commune tant au Conseil communal qu'aux commissaires, parmi lesquels figurait même l'un des signataires de la motion.

Il faut croire que les temps ont changé et que Val-de-Travers peut, aujourd'hui, concrétiser pareil projet. Aux yeux du groupe socialiste, la réflexion sur une déchetterie unique est néanmoins nécessaire et s'inscrit dans une réelle logique : le contrat de prestations conclu avec le responsable de la déchetterie privée arrivera à échéance en 2014 et il est temps, dès aujourd'hui, de penser à la suite.

S'il souscrit à la motion PLR, le groupe socialiste reste néanmoins prudent face à une telle dépense. Et il regretterait fortement que celle-ci se traduise par une nouvelle hausse des taxes, qui pénaliserait les habitants de Val-de-Travers en général, les familles en particulier.

Le groupe socialiste demande à ce titre que la déchetterie unique, si elle se fait, soit organisée de manière rationnelle et économe, en fonction de l'intérêt public. Il a pris note du souhait du groupe PLR qu'une partie du travail soit affectée, je cite : « à des collaborateurs qui pourraient être fournis par les services sociaux ou ceux de l'assurance-invalidité ». Il se permet néanmoins de rappeler aux motionnaires que cette option avait été étudiée elle aussi par le Conseil communal, décidément visionnaire, qui avait demandé au canton si un mandat pouvait être conclu avec Alfaset (correctif : JobEco), désormais EcoVal. Le canton avait refusé, expliquant que le tri des déchets ne pouvait s'assimiler à de la réinsertion sociale, position toujours d'actualité et que partage notre groupe.

Notre groupe recommande aussi une certaine vigilance quant au choix des possibles partenaires. Les motionnaires citent Vadec, une entreprise qui s'est récemment distinguée par, ce que l'on appellera, pour faire court, des problèmes de gestion.

Enfin, il n'aura échappé à personne sans doute que deux des trois motionnaires sont actuellement au bénéfice d'un contrat de prestations avec la commune pour la valorisation d'une partie de ses déchets. Si le groupe socialiste ne remet pas en question ce contrat (même s'il estime que, dans sa réflexion globale, le Conseil communal devra aussi intégrer ce volet afin de réfléchir à une possible limitation des coûts), il souhaite toutefois éviter tout procès d'intention envers ces entrepreneurs dont, encore une fois, il partage le projet. Aussi souhaiterions-nous que la réflexion du Conseil

communal s'oriente exclusivement vers une déchetterie publique et que ce terme apparaisse clairement dans la motion.

Pour résumer, le groupe socialiste propose d'amender la motion, en modifiant son titre comme suit :

Amendement PS dans le titre : « Motion pour la création d'une déchetterie unique, publique et socialement responsable »

Les termes « centralisé » et « facile d'accès » nous semblent suffisamment évidents pour ne pas encombrer le titre de cette motion. Je précise que le groupe socialiste n'acceptera la motion que dans sa version amendée. »

M. Grandjean (PLR) prend la parole pour apporter un correctif à l'intervention socialiste. Il précise tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'Alfaset mais de Jobeco. Cette dernière société est justement une entité qui trie les déchets avec des personnes issues des services sociaux et occasionnellement de l'assurance invalidité.

M. Jean-Paul Chédel (UDC) s'exprime à son tour : *« Les déchets : un vaste débat qui résulte d'un mode de vie de nos civilisations anciennes et modernes, plus ou moins bien gérés selon des cultures tribales ou d'autres liées par un pacte intelligent avec la nature.*

Centraliser, trier et revaloriser les déchets sur un seul site, une bonne idée, peut être ? Mais aussi passablement de contraintes. Trouver un site adéquat sans de lourds investissements d'infrastructures pour la protection des sols, un accès ne nécessitant pas une énergie grise pour s'y rendre !

La liste des investissements sur le budget 2012 avoisine déjà 12,5 millions de francs, ne serait-il pas pensable de réactiver les anciennes déchetteries des villages, comme à Fleurier par exemple, qui répondaient aux critères évoquées ci-dessus ? Financièrement le coût serait plus favorable et supportable.

Lorsque l'on achète un produit pour le manger, le but est de se procurer de la nourriture et non pas acheter des emballages que l'on doit encore payer pour éliminer. Il vaudrait mieux travailler en aval pour endiguer cette avalanche de déchets mais également alléger certaines normes de bien-être.

Autre remarque, le citoyen qui se donne la peine de trier ses déchets espère que, dans son acte citoyen, il a contribué à la lutte pour l'environnement. Aucune certitude ne subsiste des traitements et autres recyclages après leur passage dans la déchetterie. Cette traçabilité laisse terriblement à désirer et c'est un problème qui a d'ailleurs interpellé dernièrement le Conseil fédéral.

Quelques idées et interrogations à ne pas gommer, créer une commission d'étude ? Le groupe UDC accepte l'entrée en matière de la motion du PLR et souhaite que le Conseil communal retienne la pertinence de ses remarques. »

M. Pierre-Alain Wyss (PLR) souhaite réagir à titre personnel et en sa qualité de citoyen. Il croit savoir que certaines communes ont choisi d'organiser leur déchetterie par le biais d'un partenariat public-privé. Il ne cache pas qu'il trouve dommageable de se supprimer cette possibilité avec l'amendement socialiste.

Le président indique qu'une interruption de séance lui a été demandée. Aussi, il proclame une suspension de séance de 5 minutes. A 22h10, le président rouvre les débats.

M. Mairy (Soc.) remercie M. Grandjean pour son intervention. Il précise qu'il s'agissait effectivement de Jobeco et c'est aussi avec cette entité que des contacts avaient été pris pour organiser le tri des déchets, à quoi le canton s'était opposé.

M. Mermet (cc) remercie M. Calame et relève que son intervention lui a fait très plaisir, de même que le dépôt de cette motion. Il a en effet été très soulagé que les 3 signataires au moins apprécient

la mise en place des moloks. Il constate que les anciennes autorités qui ont décidé de la mise en place de ce système de collecte auraient dû commencer par organiser tout le concept de recyclage des déchets avant de voter l'installation des moloks. Il pense que ce déroulement des événements aurait été plus judicieux, mais il doit faire avec la situation actuelle. Il est conscient de l'importance de ce dossier et confirme que la volonté du CC est d'aller de l'avant.

Par contre, il n'est que partiellement d'accord avec la remarque du groupe PLR qui relève que la présence de déchetterie sur 2 sites engendrent des coûts supplémentaires. Il précise que la grande partie des surcoûts que la commune enregistre est liée à la collecte décentralisée des déchets valorisables dans les écopoints. En effet, les frais de transports engendrés par la dissémination de ces écopoints ne sont pas à négliger. D'un autre côté, il estime que les filières de recyclage doivent être optimisées par exemple en compactant les éléments collectés. Il précise que des investissements sont prévus dans ce domaine, notamment pour les bennes à carton où des systèmes de compactage seront installés dans le but de diminuer les frais de transport. Le CC espère ainsi atteindre une diminution de coûts d'au moins fr. 10'000.- par année à partir de 2012.

Il croit comprendre que les motionnaires souhaitent supprimer la déchetterie de Fleurier de même que les différents points de collecte complétant les écopoints. Il pense que cette question doit être étudiée mais il tient à souligner que l'intérêt reste fort à maintenir des points de collecte dans les centres villageois où les commerces sont concentrés. En effet, il imagine que les citoyens apprécient de pouvoir profiter de se débarrasser de leurs déchets lors qu'ils se rendent au centre du village pour faire leurs commissions aux magasins. Il estime nécessaire de garder une certaine cohérence et il n'est dès lors pas certains qu'il soit judicieux de supprimer ces différents sites regroupant la collecte du carton, du papier, des vieux habits, du verre et du PET.

Il confirme qu'aucune déchetterie ne permet de déposer actuellement tous les déchets et précise que son dicastère réfléchit actuellement à des solutions pour améliorer la situation. Tout comme les motionnaires, le chef de dicastère tient à saluer l'engagement de la commune de Vicques pour sa gestion des déchets. Toutefois, il estime que la volonté est de recycler le maximum de déchets possible, mais même si les éléments les plus anecdotiques, tels que le pain, doivent passer par une filière de revalorisation, cela aura un coût certain. Gérer ses déchets et être responsable, c'est bien, mais il faut également faire attention au budget des concitoyens, les limites à respecter et le cadre financier qui reste dissuasif. Dès lors, il n'est malheureusement pas possible d'offrir des filières de recyclage pour tous les déchets, car ces coûts supplémentaires augmenteraient la taxe qui a déjà subi une hausse importante induite par la loi cantonale.

Il partage l'optimisme du PLR face à la baisse du volume des déchets incinérés mais tempère cet état d'esprit, car cette diminution est en corrélation de l'augmentation massive des déchets encombrants qui sont éliminés aux mêmes tarifs que les ordures ménagères (transport et incinération). Il pense dès lors qu'il faudra gérer de manière extrêmement pertinente les déchets encombrants sans transférer certaines ordures pouvant être mises dans les poubelles de cette dernière catégorie.

Il relève ensuite que du personnel accueillant et compétent pour la déchetterie cela n'a pas de prix mais cela a aussi un coût pour la commune. Il partage la vision du groupe PLR sur l'aspect social de leur motion à un petit détail près. Il confirme qu'il souhaite trouver des synergies en travaillant avec des personnes dépendantes de l'action sociale. Mais les faire travailler, ne veut pas dire les maintenir dans la précarité qui est la leur, soit sous perfusion du service social. Les sortir de cette condition signifie les engager et leur offrir un salaire. Si les motionnaires songeaient à recourir dans ce sens à des collaborateurs qui pourraient être fournis par les services sociaux ou par l'assurance-invalidité, alors le chef de dicastère partage leur conviction. Si au contraire, ils pensaient à ce que la commune finance ses missions avec le soutien de fonds provenant de l'aide sociale ou de l'assurance chômage par exemple, le chef de dicastère n'est pas convaincu que cela passera et que les personnes qui cotisent finalement aux charges sociales acceptent ce procédé. Il estime que ce n'est pas envisageable de financer des tâches de base communales par des fonds de la Confédération ou par le fonds cantonal pour l'aide aux personnes à l'assurance sociale. Il prend note que le groupe PLR invite le CC à solliciter l'entreprise Vadec pour l'aider dans cette étude. Il ne manquera pas de faire appel à sa compétence et relève à la décharge du CC que cette option ne s'est pas spontanément présentée à lui vu les différents articles qui mentionnaient des problèmes de gestion au sein de cette société. Aussi, il lui paraissait difficile de penser qu'elle disposerait des meilleurs conseils en matière de gestion dont l'objectif est de diminuer les coûts. Néanmoins, le CC collaborera volontiers.

Il rappelle qu'effectivement un projet de déchetterie unique a déjà été étudié et l'investissement se montait à environ 1,7 million de francs, ce qui représente une augmentation de quelque fr. 10.- par habitant et par an sur la taxe déchets. Il ne s'agit là que de l'investissement, après il est nécessaire de faire fonctionner la déchetterie. Le recyclage de certains déchets fonctionne bien car il est pensé dès que la matière est produite. Aussi, il espère sincèrement pouvoir étendre cette réflexion sur d'autres éléments à éliminer ensuite, tels que les emballages utilisés dans les commerces par exemple. Lorsque le recyclage est en partie préfinancé, il paraît normal que cela n'induisse que peu de coûts au final. Il vérifiera le processus de recyclage des différents types de verre, car il n'est pas persuadé que la remarque du groupe PLR à ce sujet soit fondée. Le mélange de tous les verres dans le camion a peut-être pu arriver, mais il ne pense pas que cela soit systématiquement le cas.

En résumé, le CC étudie déjà ces questions. M. Mermet relève que si le Conseil général était le Grand Conseil, le CC userait alors des mêmes mots que le Conseil d'Etat, soit que le sujet est déjà sur la table depuis un certain temps. Bien entendu, le CC n'en usera pas. Il pourrait accepter cette motion moyennant un sous-amendement à la proposition de modification du titre par le groupe socialiste. Ainsi le sous-amendement de l'Exécutif a la teneur suivante :

Sous-amendement du CC dans le titre : « Motion pour la création d'une déchetterie unique, d'intérêt public et socialement responsable »

M. Mermet rappelle que le CC y réfléchit déjà et que la réflexion est déjà bien avancée. Il sera très attentif aux coûts, ainsi qu'à leur incidence sur le portefeuille des concitoyens. Dans ces conditions, il pourrait accepter cette motion.

Le président oppose tout d'abord le sous-amendement du CC à l'amendement socialiste. C'est par 22 OUI et 12 abstentions que le Conseil général préfère la version de l'Exécutif à celle proposée par le groupe socialiste.

Après quelques éclaircissements sur la procédure et compte tenu de ce qui précède, le président met ensuite au vote l'acceptation formelle ou non de cet amendement sous-amendé par rapport à la version initiale telle que soumise par le PLR. C'est par 19 NON contre 15 OUI que le Conseil général refuse de modifier le titre de la motion et conserve ainsi sa version initiale.

Dès lors, le président passe au vote de prise en considération de cette motion, c'est **finalement par 20 OUI contre 12 NON et 2 abstentions que le Conseil général accepte de renvoyer cette motion « pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès » à l'étude du Conseil communal.**

6. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Kleiner (cc) invite les membres du Conseil général ainsi que l'assistance à participer à une agape servie à l'issue de la séance. Cette séance étant la dernière de l'année, il souhaite d'ores et déjà de joyeuses fêtes à l'ensemble des personnes présentes dans la salle.

7. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation de M. Christophe Calame (PLR) **relative au tourisme des bossettes**

« Lors de la séance du 24 octobre 2011 du Conseil général, deux interpellations ont été formulées concernant la loi sur les fumures et le problème des bossettes qui traversent le Val-de-Travers. Dans sa réponse par l'intermédiaire du procès-verbal de la séance, le Conseil communal mentionne qu'une séance réunissant les différents partenaires impliqués dans ce dossier était planifiée pour le mois de novembre dernier. De plus, un courrier de protestations muni de près de 120 signatures récoltées à Môtiers a été récemment adressé au Conseiller communal en charge du dicastère. Je souhaiterais donc que le Conseil communal informe sur l'évolution de ce dossier qui manifestement préoccupe une proportion non négligeable de la population de la commune. »

M. Mermet (cc) indique que cette séance a effectivement eu lieu le 30 novembre dernier, elle réunissait notamment Mmes Butty et Kordé du service cantonal de l'énergie et de l'environnement, MM. Würigler et Winkler du service cantonal de l'agriculture, Mme Bourquin - vétérinaire cantonale adjointe, M. Girard - inspecteur cantonal des eaux et M. Cochand – fontainier communal. En deuxième partie de séance ont été reçus les deux fils Menoud. Les questions à l'ordre du jour de cette rencontre concernaient notamment le cahier des charges et l'étude d'impact qui ont été établis lors de la première demande de permis de construire et s'ils étaient toujours en phase avec l'exploitation actuelle ; le nombre de places pour les vaches ; s'il était prévu que des bêtes restent dans l'ancienne ferme ; si l'établissement d'un plan de fumure plutôt qu'un bilan de fumure ne serait pas indispensable et plus judicieux ; si le bétail ne devait pas être sorti également en été, cette question étant liée directement à l'obtention de paiements directs ; la quantité d'affouragement importé et l'éclairage 24h/24 du rural.

Il explique ensuite qu'une exploitation agricole doit subvenir à ses besoins à hauteur de 70 %, elle doit ainsi produire le fourrage nécessaire à l'alimentation de son cheptel. S'il y a plus de 30 % d'affouragement qui est importé, la conséquence est qu'il ne s'agit plus d'une ferme mais d'une exploitation industrielle. Or, les zones agricoles sont très réglementées en ce qui concerne la police des constructions et une telle entreprise n'y trouverait plus sa place mais serait autorisée en zone industrielle.

Concernant le purinage, le CC a également de fortes inquiétudes au sujet de la charge en engrais autour de l'exploitation à Môtiers et des conséquences que cela pourrait avoir en termes de pollution des cours d'eaux et des nappes souterraines. Le bilan de fumure correspond à un ratio entre la totalité des surfaces agricoles de l'exploitant et les quantités de fumure étendues. Le CC a demandé un plan détaillé présentant la cadence des épandages sur chaque parcelle et la quantité déversée afin de répondre aux inquiétudes des voisins. Il recevra dès lors prochainement ce document.

Il ajoute que l'étude d'impact qui a été établie lors de la première demande de permis de construire concernait une exploitation contenant 179.5 UGB. Aujourd'hui, environ 432 bêtes sont dénombrées sur ce site de Môtiers. Cette différence étant considérable, la situation est analysée pour déterminer ce qui est encore valable dans cette étude et ce qui peut être contesté.

Les nuisances liées aux odeurs sont conséquentes et une solution est actuellement recherchée via l'utilisation d'un pendillard, afin d'éviter de vaporiser le lisier dans l'air. M. Mermet tire un corrélatif avec les parfums, dès qu'ils sont vaporisés leur odeur est plus largement dispersée. Cela n'étant pas le but dans ce cas, la question de limiter les odeurs à l'aide d'une meilleure répartition du lisier sur le sol est ouverte. Il rappelle qu'une ordonnance fédérale limitant les nuisances liées aux odeurs existe. Si le fonctionnement de l'entreprise est reconnu comme légitime, il n'est pas exclu que la commune lance une étude pour déterminer si ces nuisances ne sont pas excessives par rapport aux habitations.

Le CC ne manquera pas d'apporter de plus amples renseignements à ce sujet aux membres du Conseil général ainsi qu'aux pétitionnaires, dès qu'il aura obtenu davantage de réponses des services compétents à ces questions.

----- **Interpellation en suspens déposée en séance du 24 octobre 2011**

Interpellation du groupe POP sur les mises au concours des postes de travail à Val-de-Travers

« Selon nos sources, certaines entreprises établies à Val-de-Travers recherchent leur personnel à travers d'annonces parues uniquement dans « l'Est Républicain ».

Plus grave encore, l'EHN, institution paraétatique, donnerait sa préférence à du personnel frontalier qu'il peut payer moins.

Si nous sommes conscient que la prospérité de nos entreprises est liée à l'apport de la main d'œuvre frontalière et comprenons que les travailleurs de France voisine profitent de cette situation qui leur est favorable, nous sommes atterrés de voir que certaines entreprises dédaignent d'emblée la main d'œuvre locale. C'est pourquoi, nous demandons au Conseil communal :

- ✓ *De rendre attentive les entreprises à l'intérêt de recruter du personnel de ce côté de la frontière.*

- ✓ *D'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que préférence soit donné, lors d'engagements dans tous les institutions subventionnées par l'Etat, à du personnel habitant le canton.*
- ✓ *De tenir compte, lors d'engagement de personnel par la commune, du lieu de domicile du postulant, si possible, dans notre commune. »*

Réponse du CC

Sans remettre en cause l'existence d'une problématique, force est de compléter l'analyse par quelques constats préalables :

- ✓ Le bassin local de main d'œuvre ne suffit en aucun cas à répondre aux besoins en personnel qualifié dans les domaines de la production industrielle et de la santé.
- ✓ La libre circulation donne entière latitude aux employeurs pour définir des stratégies ciblant directement les bassins de main d'œuvre dans lesquels ils trouvent le meilleur répondant.
- ✓ Des entreprises toujours plus nombreuses ne recrutent plus elles-mêmes, mais s'appuient en bonne partie sur des agences de placement pour trouver le personnel dont elles ont besoin.
- ✓ Les mesures d'accompagnement de la libre circulation posent des garde-fous visant à éviter un effet de dumping salarial qui serait lié à la présence de nombreux travailleurs frontaliers.

Au vu de ces constats, c'est bien une démarche de conviction, voire la conclusion de partenariats, qu'il s'agit de mener auprès des grands employeurs. Constatant que plusieurs services cantonaux qui auraient dû être « au front » pour mener de telles démarches dysfonctionnaient durant les dernières années (notamment en lien avec la crise traversée par le département de l'économie entre 2009 et 2010), la commune a tenté d'agir de son propre chef auprès des acteurs économiques locaux.

Les démarches menées ont permis de constater que pour la plupart d'entre eux, les employeurs cherchent à recruter prioritairement dans la région. Outre la volonté de favoriser la prospérité de la vallée dans laquelle elles ont choisi de s'installer, nos entreprises estiment en effet que la fidélité du personnel domicilié sur place est nettement supérieure, ce qui est un enjeu important pour plusieurs d'entre elles.

Il est donc envisageable d'élaborer des projets communs visant à favoriser l'insertion professionnelle et la formation de la population résidante. Plusieurs succès ont d'ores et déjà été enregistrés à ce sujet, qu'il s'agisse de structures de formation, de partenariats en matière d'insertion ou encore d'engagements pris à privilégier le recrutement local.

Il est également envisageable de construire des partenariats entre collectivités, entreprises et agences de placement, visant à inciter le personnel recruté hors de la région à s'installer chez nous. La réussite d'une telle opération dépendra de nombreux facteurs, que nous travaillons à réunir. Il faudra encore un peu de temps avant d'aboutir à des résultats, mais c'est sans aucun doute une voie d'avenir, qui trouve d'ailleurs de nombreux précédents dans l'histoire de notre région, qui a vécu ses différentes phases de développement démographique par l'immigration professionnelle.

Vous pouvez donc constater que nous sommes sensibles à la problématique que vous évoquez et actifs dans ce domaine. Quant au recrutement par les collectivités communales ou parapubliques, nous avons le sentiment qu'il privilégie déjà de manière quasiment systématique l'engagement de main d'œuvre de proximité. Le CC tient à confirmer qu'il n'est pas dans la pratique de la commune de Val-de-Travers de rechercher son personnel au travers d'annonces parues dans des journaux français. Lors de la publication d'offre d'emploi, la voie privilégiée est celle de la presse régionale (Courrier du Val-de-Travers et quotidiens L'Express et L'impartial). Des annonces peuvent également paraître dans des revues spécialisées lorsqu'il s'agit de rechercher des personnes disposant d'une formation spécifique dans un domaine déterminé. Lors de la procédure de sélection, priorité est donnée à la compétence, à la formation et à l'expérience des candidats. Toutefois, le critère du lieu de domicile est effectivement utilisé à titre subsidiaire, lorsqu'il s'agit de départager des compétences équivalentes. En revanche, la domiciliation est un critère déterminant lors de l'engagement des apprentis.

B) QUESTIONS

1. Question de M. Heinz Salvisberg (Les Verts) **concernant la construction du parking chez Valfleurier (Richemont à Buttes)**

« Pourquoi la construction du parking chez Valfleurier (Richemont à Buttes) n'a pas passé par la commission de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) ? »

M. Mermet (cc) explique que la commune a autorisé l'aménagement d'un parking provisoire pour une question de sécurité. En effet, un peu plus d'une centaine de voitures sont comptées sur le site de l'entreprise et se parquent n'importe où en l'absence de places définies. Une demande de permis de construire a été adressée au DUDD. Vu l'ampleur du développement de l'entreprise, un plan de mobilité doit également être présenté. Ce plan de mobilité inclut la circulation des personnes et des véhicules et sera présenté à la CUEDD pour préavis au début de l'année prochaine. Il rappelle que la construction de ce parking n'est qu'une solution transitoire dans l'attente du permis de construire définitif.

.....
Questions en suspens déposées lors de la séance du 24 octobre 2011

Question du groupe POP **concernant les « expatriés » de la commune de Val-de-Travers**

« Lors du CG du 11 avril 2011, nous avons posé la question suivante :

Depuis quelque temps, il semblerait qu'un certain nombre d'habitants de notre commune ait fait le choix d'établir leur résidence principale dans d'autres régions du pays, notamment en Valais.

- a. *Quel est le nombre de ces « expatriés » ?*
- b. *Ont-ils réellement leur résidence principale hors de notre commune (au sens de la loi) ?*
- c. *Si ces personnes ou des membres de leur famille utilisent de manière régulière les infrastructures de Val-de-Travers, le Conseil Communal a-t-il l'intention de demander une rétrocession d'impôts à leur commune de domicile (par exemple un écolage si leur enfant est scolarisé à Val-de-Travers) ?*
- d. *Une taxe de séjour ne devrait-elle pas être perçue ?*

Quelle réponse le Conseil communal peut-il donner aujourd'hui à notre question ? »

Réponse du CC

Si la question posée le 11 avril n'a pas encore trouvé de réponse, c'est parce qu'il s'agit d'une problématique relativement délicate.

Les cas connus portent sur des gens qui ont réellement plusieurs domiciles et qui ne passent qu'une partie de l'année dans la commune. Il n'est pas toujours simple de déterminer quel est le domicile principal et il arrive également que des partages fiscaux soient décidés, d'entente entre le contribuable et les autorités.

Un angle d'approche est l'existence et la nature du domicile dans notre commune. Si un logement est loué à une personne non domiciliée dans la commune, le propriétaire doit s'acquitter d'une taxe de séjour. En principe, nous connaissons donc les cas. Et si un logement est propriété d'une personne non domiciliée dans la commune, la personne s'acquitte dans notre commune de l'impôt sur la fortune et sur le revenu locatif de l'immeuble qu'il possède, ce qui fait que nous avons également connaissance des cas.

Le Contrôle des habitants vérifie la conformité de tous les départs. Par contre, il ne peut pas être exclu que des personnes disposant de deux logements et ayant retiré leurs papiers en toute conformité voient par la suite leur situation changer et qu'elles conservent néanmoins leur domicile fiscal dans leur autre résidence.

Ce que nous constatons en tous les cas est qu'il n'y a pas de phénomène important de « faux expatriés » qui vivraient presque exclusivement dans la commune sans y avoir leur domicile principal. Par exemple, aucun enfant scolarisé dans nos écoles n'a de domicile virtuel ailleurs.

Cela n'empêche pas qu'un système de contrôle régulier soit mis en place ou renforcé, par exemple en croisant régulièrement les bases de données des différents services industriels avec la base de données des personnes. Il s'agit d'un sujet auquel le Conseil communal réfléchit actuellement.

Question du groupe POP **concernant la fermeture du magasin Manor à Fleurier**

« Comme nous le savons tous, la succursale de MANOR de Fleurier a fermé. Un tel magasin est très important pour le Val-de-Travers, tant par les marchandises qu'il met en vente et qu'on ne retrouve pas ailleurs que par la synergie qu'il entraîne avec les autres commerçants du centre de Fleurier.

Le magasin MANOR a été fermé, non pas parce qu'il était déficitaire mais parce qu'il ne rapportait pas assez aux yeux des gestionnaires du groupe !

Nous ne nous étendrons pas sur l'iniquité de fermer une unité rentable pour optimiser les gains d'actionnaires insatiables. Il s'agit d'un des nombreux vices du système.

Plus prosaïquement, nous aimerions savoir si un repreneur ayant des activités commerciales similaires à MANOR s'est manifesté et que peut faire la commune pour favoriser une telle reprise ? »

Réponse du CC

Des discussions sont en cours entre le propriétaire du magasin et des repreneurs potentiels. Le Conseil communal suit attentivement l'évolution de ces discussions et appuie à la mesure de ses compétences l'option d'une reprise par un commerce d'usage quotidien.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président donne d'ores et déjà rendez-vous aux membres du Conseil général le 20 février 2012. Il souhaite également de joyeuses fêtes de fin d'année à l'ensemble de l'Assemblée et rappelle qu'une verrée est offerte. Il lève la séance à 22h37.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Zoran Savic

Cécile Mermet Meyer